

Banque Courtois



Rapport annuel
2016

SOMMAIRE

Organes d'administration et de direction au 31 décembre 2016	4
Rapport du Directoire	5
1. Contexte 2016	6
2. L'activité commerciale 2016	8
3. Les ressources humaines	13
4. Les résultats	14
5. Perspectives pour l'année 2017	22
6. Information sur la gestion des risques	23
7. Information sur les délais de paiement	24
8. Actionnariat et évolution des dividendes	25
9. Résultats financiers des cinq derniers exercices	26
10. Conventions réglementées	27
11. Responsabilités sociales et environnementales	27
12. Publication relative aux comptes bancaires inactifs	27
13. Informations sur les mandataires sociaux	28
Rapport du Conseil de Surveillance	31
Résolutions	33
Comptes sociaux	37
Annexes aux bilan et comptes de résultat	41
Présentation des comptes annuels	42
Notes sur les comptes	54
Rapports des commissaires aux comptes	71

Organes d'administration et de direction au 31 décembre 2016

■ LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

Président	. Philippe AYMERICH
Membres	. Philippe AMESTOY
	. Etienne BARES
	. René BOUSCATEL
	. Alain DI CRESCENZO
	. Jacques François GUIRAUD
	. Natacha LAURENT
	. Anne-Sophie MATHIEU
	. CRÉDIT DU NORD, représenté par Clara LEVY BAROUCH

Commissaires aux Comptes

Titulaires	. Deloitte et Associés
	. Exco Fiduciaire du Sud-Ouest
Suppléants	. André DAÏDÉ
	. Société B.E.A.S.

■ LE DIRECTOIRE

Président	. Hervé ROGEAU
Vice-Président	. Frédéric Di Scala

■ LE COMITÉ DE DIRECTION

- . Etienne BLOT
- . Laurent CAUJOLLE
- . Guillaume COGNET
- . Boris DELFAU
- . Christine DESBONNETS
- . Alain FABRE
- . Renaud LABERENNE
- . Joël LESUR
- . Christophe LEVAUFRE
- . Corine PEYRONNE
- . Christian RAPOSO
- . Caroline SOUMAGNE
- . Marie-Claude VINCENT
- . Marylyn WOOD

BANQUE COURTOIS

Siège Social : 33, rue de Rémusat à Toulouse — 31000

RAPPORT DU DIRECTOIRE

1. Contexte 2016	6
2. L'activité commerciale 2016	8
3. Les ressources humaines	13
4. Les résultats	14
5. Perspectives pour l'année 2017	22
6. Information sur la gestion des risques	23
7. Information sur les délais de paiement	24
8. Actionnariat et évolution des dividendes	25
9. Résultats financiers des cinq derniers exercices	26
10. Conventions réglementées	27
11. Responsabilités sociales et environnementales	27
12. Publication relative aux comptes bancaires inactifs	27
13. Informations sur les mandataires sociaux	28

1. Contexte 2016

► Conjoncture

Une reprise de l'activité mondiale suite à une période d'atonie

Après un démarrage difficile, l'environnement économique et financier de l'année 2016 s'est révélé relativement stable par rapport à 2015.

Aux États-Unis, la dégradation des performances économiques et les mesures protectionnistes engendrant une atrophie des importations reflètent le bilan en demi-teinte de l'année 2016. La Banque Centrale Américaine (FED) a modifié sa politique en fin d'année 2016 avec la hausse des taux directeurs sur la fin de l'année 2016 et la volonté de poursuivre ces évolutions à l'horizon 2017.

Après un premier semestre délicat avec le regain d'inflation, le climat économique des pays émergents s'est amélioré sur le second semestre 2016. La remontée du prix des matières premières a permis le redressement progressif du commerce international. Une sortie de récession s'est confirmée sur l'année 2016 pour la Russie et le Brésil.

En zone euro, l'activité économique a progressé sur l'année 2016 de 1,6% grâce à une demande intérieure bien orientée. La BCE a décidé le prolongement de son programme d'achat d'actifs (QE) jusqu'à décembre 2017.

Malgré les incertitudes persistantes sur l'économie européenne suite à la future sortie de l'Union Européenne du Royaume-Uni, l'activité britannique a confirmé sa résistance.

La consommation allemande est restée solide malgré une stagnation des exportations et des investissements.

Si la croissance a été meilleure qu'attendue en Italie, les incertitudes politiques suite à l'échec du référendum de décembre 2016 risquent de diminuer les perspectives d'investissements.

De même, en Espagne, la croissance économique s'est avérée supérieure aux prévisions mais l'instabilité politique risque de fragiliser ce dynamisme.

En France, la croissance du PIB ne s'est pas renforcée sur l'année 2016, proche de 1,1%.

Malgré une progression de la consommation des ménages en début d'année, l'investissement des entreprises a été anémique sur le second semestre 2016. La conjoncture reste, toutefois, favorable pour la France avec des taux d'intérêt bas, les prix du pétrole en baisse, la dépréciation de l'euro et les mesures gouvernementales pour la compétitivité et l'emploi.

Après une année 2016 très hésitante, l'indice CAC40 se redresse en décembre et termine à 4 862 points soit une progression de 4,9%

► La Banque Courtois en 2016

Affectée par un contexte difficile, un environnement de taux historiquement bas, et le coût croissant de la réglementation, la Banque Courtois affiche en 2016 des performances financières en retrait.

En 2016 le Produit Net Bancaire Comptable de la Banque Courtois s'élève à 157,0 M€ soit une baisse de 7,2 % expliquée notamment par la perception en 2015 de 6,0 M€ de dividendes perçus de la SMC, dont la participation a été cédée à la fin de l'année 2015.

En retraitant le PNB de cet élément ainsi que des ajustements de provisions liés à l'épargne logement, une approche économique montre une baisse de 5,2 % du PNB⁽¹⁾ par rapport à 2015.

Dans un environnement de taux très défavorable et dans un contexte de vive concurrence, la marge sur crédit enregistre une forte baisse, imputable au flux très soutenu des renégociations de prêts immobiliers et à la baisse des encours de crédits court terme.

Egalement affectée par le niveau historiquement bas des taux, la marge sur dépôts s'érode significativement, malgré la poursuite d'une forte croissance des encours, notamment des dépôts à vue.

Les commissions bancaires affichent une stabilité hors éléments exceptionnels. Les commissions financières sont en léger repli, particulièrement touchées par le ralentissement de l'activité boursière.

Les frais généraux restent bien maîtrisés à 97,8 M€ soit une baisse de 2,0% par rapport à 2015.

Le coût net global du risque 2016 diminue également, à 11,0 M€ soit moins 1,9 M€ par rapport à 2015.

Après déduction d'une charge fiscale de 17,9M€, le Résultat Net Comptable de la Banque Courtois s'élève à 30,3 M€ en 2016 contre 50,4 M€ en 2015 et 33,4 M€ en 2014.

Rappelons toutefois qu'en 2015 la Banque Courtois avait cédé au Crédit du Nord sa participation dans la SMC, constatant une plus-value exceptionnelle de 11,5 M€.

La Banque Courtois conserve en 2016 une activité commerciale soutenue et s'adapte activement aux enjeux de la banque de demain.

Tout au long de l'année 2016 la Banque Courtois s'est attachée à transformer son dispositif d'exploitation afin de mieux prendre en compte les évolutions comportementales et les attentes de la clientèle, notamment par l'adaptation des agences et des métiers.

De même le modèle opérationnel a évolué vers plus d'efficacité avec la création d'un Service Client Régional et la centralisation de fonctions comptables.

La nomination d'un nouveau Président du Directoire de la Banque Courtois, en juillet 2016, s'est inscrite dans la continuité de la stratégie du groupe Crédit du Nord fondée sur un réseau de banques régionales de référence.

Enfin, l'année 2016 a apporté de nouvelles offres sur tous les marchés avec de nouveaux fonds communs, des facilités de financement à taux attractifs et diverses évolutions notamment dans les domaines de la banque digitale et des assurances de biens et personnes.

(1) : variation du PNB analytique aux normes IFRS, retraité des dividendes perçus et des mouvements de provisions sur encours d'épargne logement.

2. L'activité commerciale

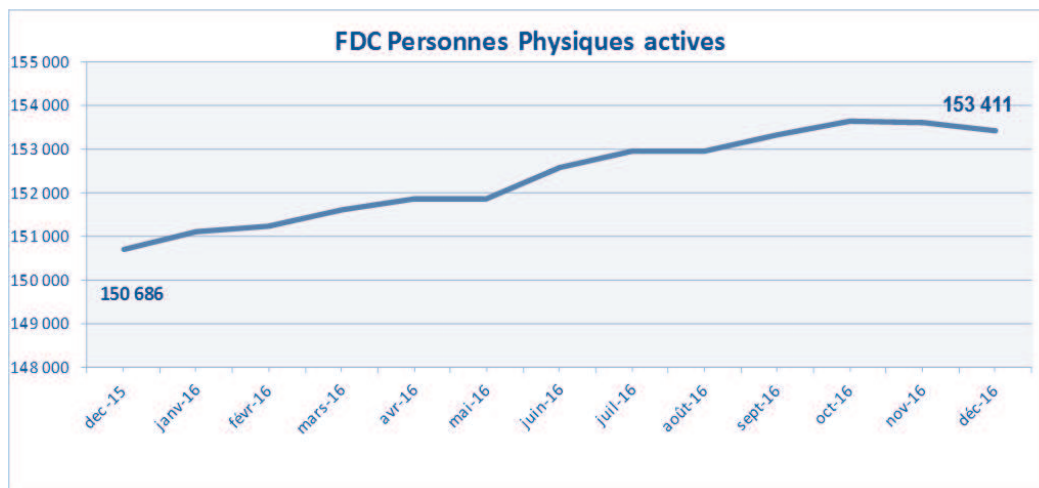
► Le développement du fonds de commerce

La croissance du fonds de commerce de **Particuliers** se poursuit en 2016, avec une conquête de 10.044 nouveaux clients depuis le début d'année, toujours soutenue par les crédits immobiliers.

Le fonds de commerce progresse ainsi de 1.8% sur l'exercice 2016, et la Banque Courtois compte plus de 153.400 clients particuliers actifs au 31 décembre 2016.

Une démarche continue de fidélisation de la clientèle existante se traduit par un meilleur équipement en produits, services bancaires et financiers.

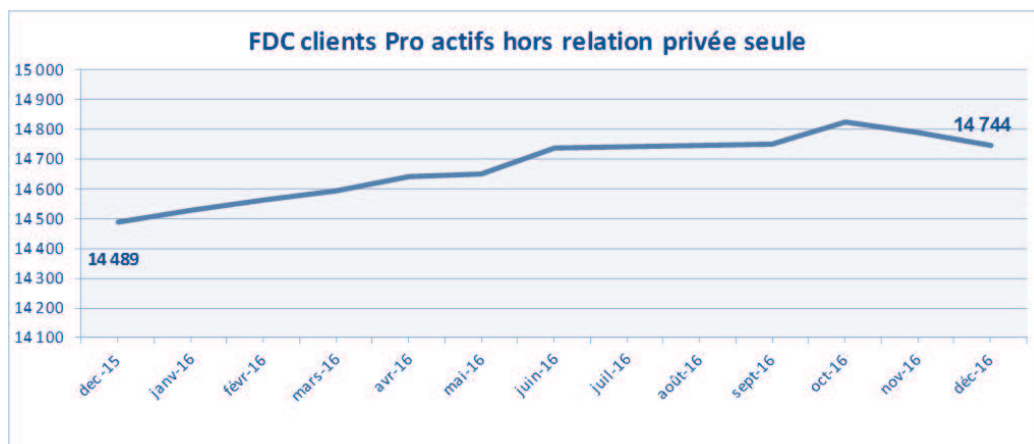
Particuliers - Evolution 2016 / 2015 : +1.8% en 12 mois



La clientèle de **Professionnels** reste un axe majeur de développement avec l'entrée en relation de 2 010 personnes morales en 2016, dont 47% de sociétés existant depuis au moins 2 ans.

Le fonds de commerce de professionnels en relation commerciale progresse ainsi de 1.8% et témoigne de la proximité relationnelle des conseillers, de la qualité de l'expertise délivrée, de la rapidité de réponse et d'exécution des demandes de crédit.

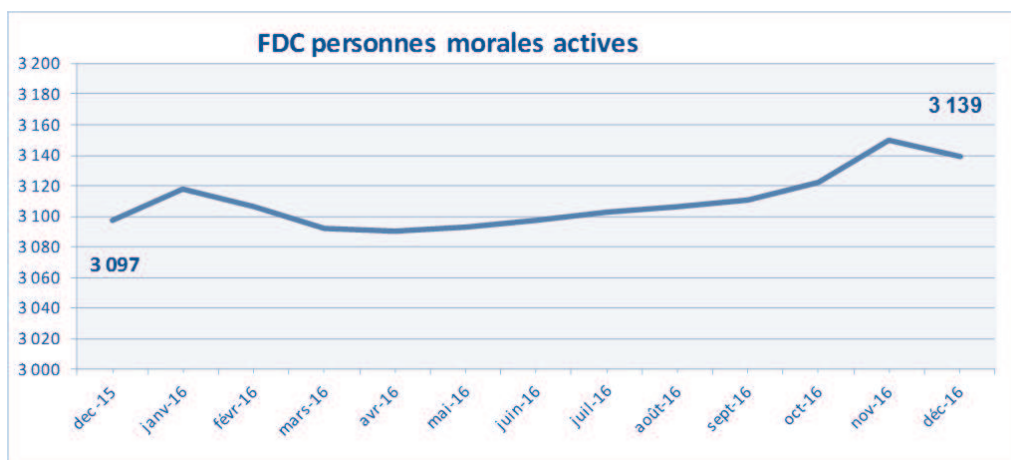
Professionnels - Evolution 2016 / 2015 : +1.8% en 12 mois



Dans un contexte de faible croissance économique peu stimulant pour les **Entreprises** en 2016, la Banque Courtois est entrée en relation avec 105 nouvelles personnes morales qualifiées, dont 28 qui réalisent plus de 7.5 M€ de chiffre d'affaire annuel.

Le fonds de commerce Entreprises, croit ainsi de 1.4% et la Banque Courtois est en relation avec près de 3.140 entreprises actives dont elle est la banque principale pour 30% d'entre elles.

Entreprises - Evolution 2016 / 2015 : +1.4% en 12 mois



En 2016 la Banque Courtois compte également 14 nouvelles relations qualifiées avec des clients **Institutionnels**, le fonds de commerce s'établit ainsi à 196 organismes institutionnels qualifiés à la fin de l'année.

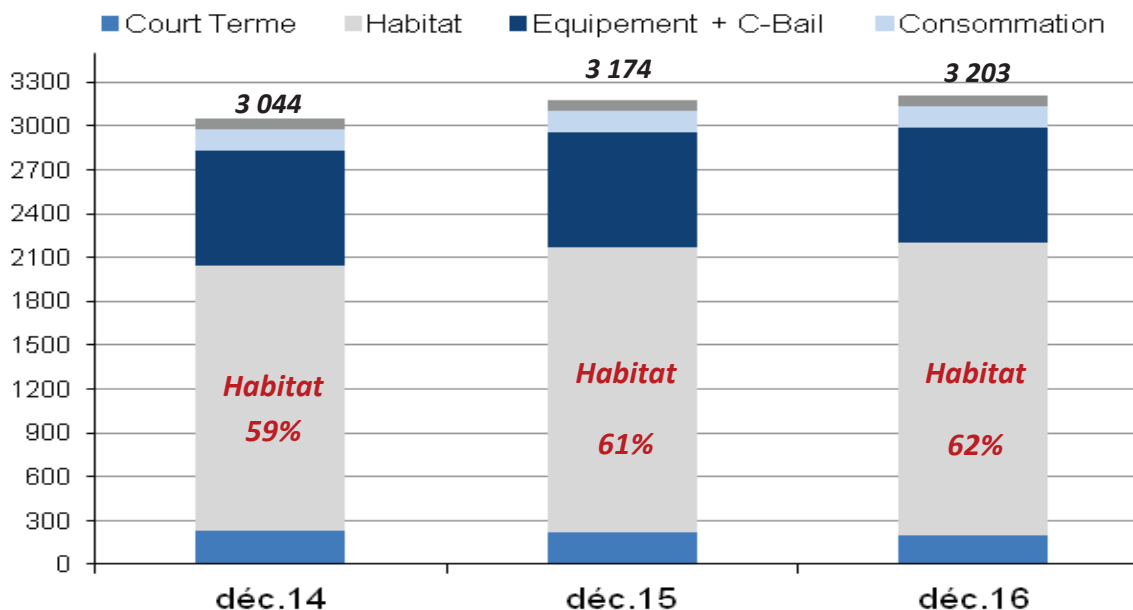
► L'évolution de l'offre commerciale

La gamme de services et produits proposés à la clientèle de la banque Courtois s'est encore étoffée en 2016 sur ses divers marchés.

- L'offre digitale s'enrichit de nouveaux services : agrégateur de comptes permettant une synthèse multibanques, signature électronique pour les ouvertures de comptes professionnels, application montre connectée.
- En fin d'année, nouvelle gamme de cartes pour les professionnels (Mastercard)
- Commercialisation d'un nouveau contrat d'assurance liée aux accidents de la vie.
- Plusieurs Fonds Communs éligibles au PEA ont été lancés, tels que Etoile Euro Action 02/2022 ou Etoile Euro Action 05/2022.
- Des offres de fonds dédiés à la banque Privée ont également été proposées.
- Promotion de l'offre Gestion Initiale, qui est un service de gestion déléguée des contrats d'assurance vie et de capitalisation pour des montants de 30 à 200 K€.
- Nouveau prêt « Etoile Etudes » pour l'accompagnement des jeunes.
- Pour les prêts d'équipement des entreprises et des professionnels, des conditions avantageuses, adossées au deuxième TLTRO de la BCE, ont été proposées à la clientèle tout au long de l'année 2016.

► Les crédits

Encours de Crédits en M€ (+0,8%)



- Dans un marché caractérisé par des taux historiquement bas, la Banque Courtois a été volontariste sur les rachats de crédits immobiliers à la concurrence et a privilégié une politique de renégociations (+56% vs. 2015) afin de minorer les remboursements anticipés (-24%).

Le solde des encours rachetés à la concurrence et des remboursements anticipés est ainsi excédentaire de 33 M€.

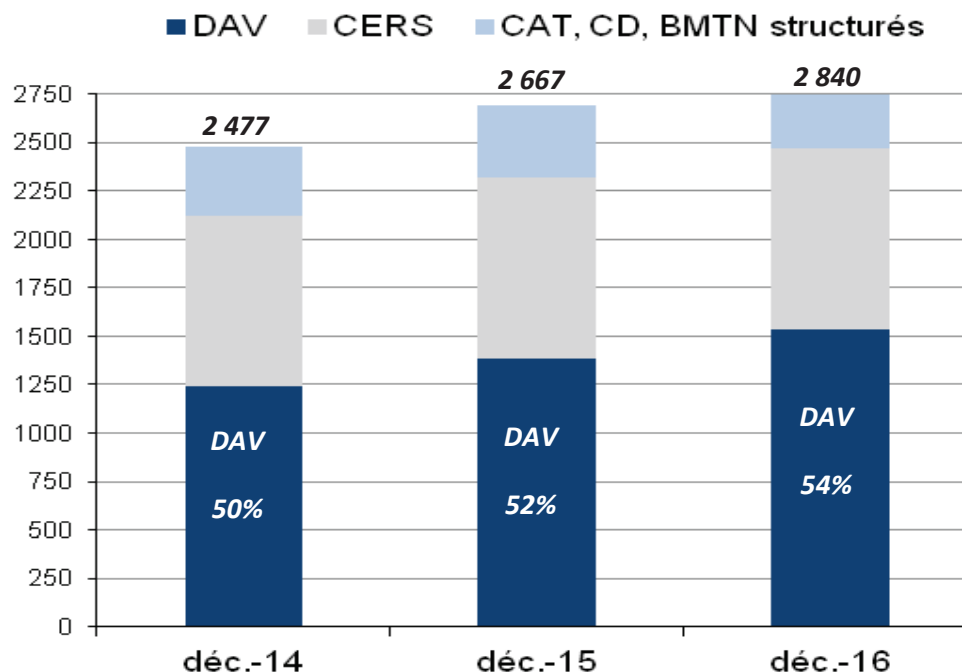
In fine, la production décaissée en 2016 atteint 467 M€ et l'encours de crédits à l'habitat progresse de 2,3% pour représenter 62% des encours de crédits.

- La production de prêts personnels s'élève à 66 M€ et ne compense pas totalement les amortissements. Dès lors, l'encours de crédits à la consommation se contracte de 2,3%.
- Les trésoreries d'entreprises se sont révélées à nouveau excédentaires et l'encours des crédits à court terme accuse ainsi une baisse marquée (débiteurs, trésorerie, créances commerciales).
- La Banque Courtois participe au financement de l'économie et au développement des PME régionales avec une production de 191 M€ de crédits à moyen et long terme et 64 M€ de crédit bail, et bénéficie encore en 2016 du soutien des conditions de refinancement TLTRO de la BCE.

L'encours de crédits MLT progresse ainsi de 0,6%.

► Les dépôts et l'épargne

Encours de Dépôts en M€ (+6.5%)



Les encours d'épargne bilantielle ont progressé sur l'année 2016 de 6.5% entraînés par la forte hausse de 10.9 % des encours de dépôts à vue ; celle-ci concerne aussi bien les comptes commerciaux que les comptes privés de la clientèle.

Cette bonne tenue des dépôts à vue est liée à la qualité des relations clients et à la dynamique de conquête, ainsi qu'à une situation de taux très bas rendant non attractifs les placements de trésorerie traditionnels comme les OPCVM monétaires.

Au cours de l'année 2016, les encours de comptes réglementés (CERS) sont restés relativement stables, la baisse des comptes sur livrets étant compensée par la hausse des comptes d'épargne logement (+3,5%)

Les comptes à terme à taux progressif ainsi que les comptes à terme renouvelables ont proposé des conditions intéressantes pour le placement de la trésorerie stable d'entreprises ou d'institutionnels. Les encours ont ainsi progressé au détriment des BMTN structurés et l'encours global des placements à terme reste stable.

► Le ratio crédits sur dépôts (LOAN TO DEPOSIT)

La progression plus faible des encours de crédits par rapport à celle des dépôts entraîne une baisse du ratio « loan to deposit » qui s'affiche **en fin d'année 2016 à 113%** contre 119% à fin 2015.

► La conservation

L'encours de conservation de la Banque Courtois atteint 1 967 M€ en fin d'année 2016, soit une croissance de 3.3% sur un an et de 6.6% sur les deux derniers exercices.

L'exercice 2016 est marqué par une hausse des encours d'assurance vie de +4.2% sur un an qui s'élèvent à 1 540 M€ en fin d'année, soit près de 80% de la conservation globale.

La collecte brute d'assurance vie atteint 193 M€ en 2016, en baisse de 3% par rapport à 2015 et la part d'unités de compte dans les contrats produits augmente et représente 20.1%.

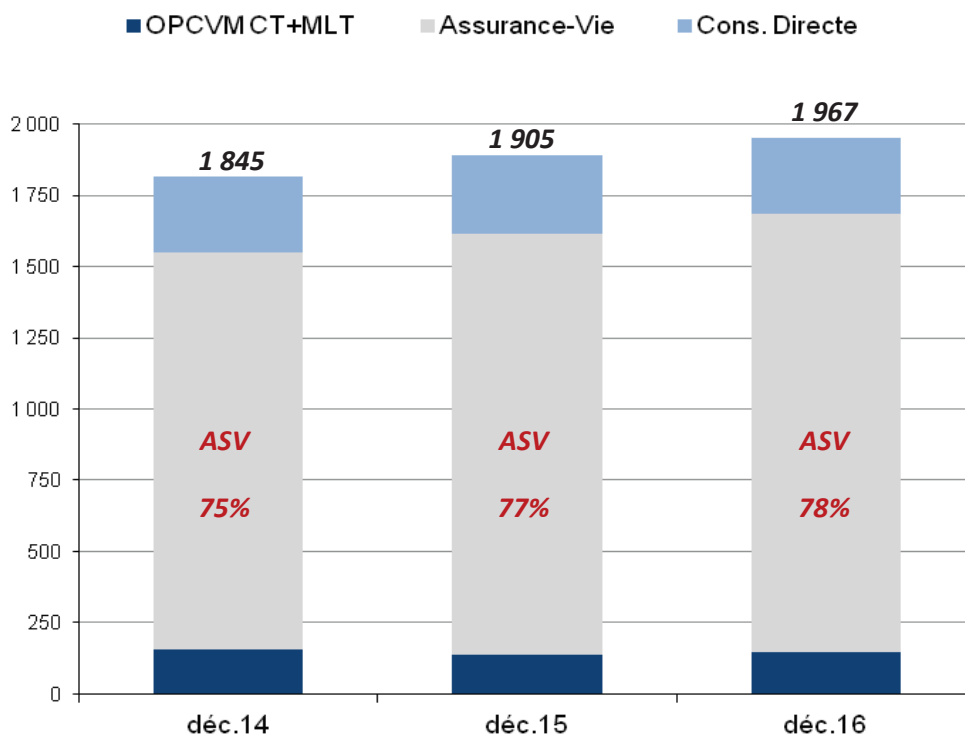
L'encours des titres détenus directement en comptes ou dans des Plans d'Epargne en Actions marque un repli de 3.6% et s'établit à 266 M€ à la fin de l'année 2016.

Les OPCVM court terme sont restés sans intérêt dans le contexte de taux très bas.

En revanche les OPCVM moyen et long terme ont bénéficié d'une production de 136 M€, directement ou sous forme d'unités de comptes dans des contrats d'assurance-vie, soit une augmentation de 11%.

En fin d'année 2016 la progression de l'encours d'OPCVM est ainsi de 6,6% par rapport à décembre 2015.

Evolution brute sur 1 an : +3.3% (encours en M€)



3. Les ressources humaines

► Les effectifs

Au terme de l'année 2016, la Banque Courtois compte **621 collaborateurs inscrits** et **23 apprentis** à son effectif soit au global **644 personnes**.

La Banque Courtois continue à enregistrer une **baisse de ses départs en retraite : 21 en 2016, 25 en 2015**, contre 34 en 2014.

Pour faire face notamment à ces départs et malgré un contexte économique toujours incertain, la Banque Courtois a maintenu sa dynamique de recrutement, en réalisant :

27 Embauches en CDI dont :

- une parité atteinte entre le recrutement de femmes et d'hommes.
- 25 % grâce à l'embauche en CDI de jeunes collaborateurs (H/F) issus de l'alternance.

Cette année encore, la Banque Courtois renforce ses équipes commerciales en réalisant l'essentiel de ses recrutements sur des métiers commerciaux.

► La formation et le suivi des collaborateurs

La formation continue des collaborateurs a privilégié en 2016 les axes suivants :

- Elargir notre gamme de services bancaires pour mieux accompagner notre politique commerciale et financière.
- Mieux maîtriser nos risques dans un environnement économique difficile.
- Se recentrer sur l'importance des Ressources humaines, en diffusant notamment une formation/sensibilisation portant sur les différents types de handicap.

Dans le cadre de sa politique en faveur des personnes en situation de handicap la Banque Courtois a mené de nombreuses actions en ce sens faisant progresser son **taux d'emploi à 7 %**

La Banque Courtois engagée dans une politique de formation en alternance a intégré en 2016, 15 nouveaux collaborateurs en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Elle a reconduit différents partenariats avec notamment l'Ecole Supérieure de la Banque (CFPB), l'IAE de Toulouse, l'Université de Bordeaux IV et l'ESC Pau.

► Les relations sociales

L'année 2016 fut de nouveau riche sur le plan social à la Banque Courtois, avec notamment :

- L'organisation des élections (CE/DP) par vote électronique avec une participation de 91 %
- La signature d'un nouvel accord salarial et d'un nouvel accord d'intéressement.
- La signature de différents avenants relatifs au statut des collaborateurs.

De plus, La Banque Courtois, poursuit son investissement dans une démarche de Responsabilité Sociétale : elle s'implique notamment dans l'insertion de jeunes diplômés en recherche d'emploi et dans l'accompagnement de collaborateurs en situation de handicap.

4. Les résultats

Les résultats présentés ci-après sont conformes aux règles comptables françaises. La Banque Courtois établit par ailleurs des comptes selon les normes IFRS aux fins de consolidation des résultats au sein du groupe Crédit du Nord, de suivi budgétaire, et d'analyse économique.

Des éléments significatifs affectent la lisibilité de l'évolution du PNB, des frais généraux et du résultat net entre 2015 et 2016.

La réglementation relative à nos engagements en matière d'épargne logement nous a notamment conduits à effectuer une reprise de provisions de 1 270 K€ contre une dotation de 1 160 K€ en 2015.

La détention de titres SMC avait entraîné en 2015 une perception de 6,0 M€ de dividendes, qui n'apparaît plus dans le PNB 2016, ces titres ayant été cédés à la fin de l'année 2015.

La réglementation Bâle 3 sur les risques de liquidité (ratio LCR) a entraîné le règlement au Crédit du Nord d'une commission d'engagement de 1,9 M€ en 2016 contre 0,5 M€ en 2015.

Les révisions des accords relatifs au régime de prévoyance des retraités et aux primes d'ancienneté se sont traduites dans les charges de personnel de 2016 par une reprise de provision de 1,5 M€.

Le Résultat Net de 2015 avait bénéficié d'une plus-value exceptionnelle de 11,5 M€ consécutive à la cession au Crédit du Nord des titres de participation dans la SMC.

► Le produit net bancaire

Le PNB comptable 2016 de la Banque Courtois s'élève à 157,0 M€ contre 169,1 M€ en 2015.

L'élément d'explication majeur de la baisse correspond à l'arrêt de la perception des dividendes relatifs à la participation de la Banque Courtois dans la SMC jusqu'en décembre 2015, soit moins 6,0 M€ en 2016.

Retraité des dividendes perçus, ainsi que des dotations ou reprises de provision aux engagements d'épargne logement, le suivi de gestion analytique met en évidence une baisse du PNB de 5,2% entre 2015 et 2016.

Cette baisse était attendue, quoique de manière moins marquée, en raison du contexte de faible croissance économique, de taux historiquement bas, et de fortes contraintes réglementaires.

Le ralentissement du PNB de la Banque Courtois en 2016 concerne les diverses composantes du PNB, avec toutefois une baisse particulièrement marquée de la marge nette d'intérêts.

Malgré la bonne progression des encours de dépôts, le contexte de taux interbancaires négatifs et les phénomènes exarcerbés de renégociations de crédits ont pesé sur l'activité d'intermédiation.

<i>En millions d'Euros</i>	31/12/15	31/12/16	Evolution 2016/2015
Intérêts Nets & Résultats divers	102,8	91,6	-10,9%
Commissions comptables	66,3	65,4	-1,4%
Produit Net Bancaire (normes françaises)	169,1	157,0	-7,2%
(1) PNB économique : données analytiques IFRS, hors dividendes et hors D/R provision épargne logement.	164,0	155,5	-5,2%

■ Le PNB par marché

Malgré une activité commerciale toujours tonique en 2016 les PNB des principaux marchés de la Banque Courtois marquent le pas.

Le marché des particuliers est caractérisé par l'importance des crédits immobiliers, dont l'encours a continué à croître (+3,0%) mais qui ont été pénalisés par le niveau élevé des remboursements anticipés et des renégociations.

Malgré la bonne orientation de relais de croissance, notamment en assurances prévoyance ou IARD, mais sans réelle accélération de l'épargne financière, le PNB 2016 du marché est en retrait de 8,1% par rapport à 2015. Il représente 38% du PNB global.

Le marché des professionnels a pu limiter la baisse de son PNB (-3,4%) grâce à une bonne présence commerciale qui a permis de le confirmer comme principal marché de la Banque Courtois, représentant 42% de son chiffre d'affaires.

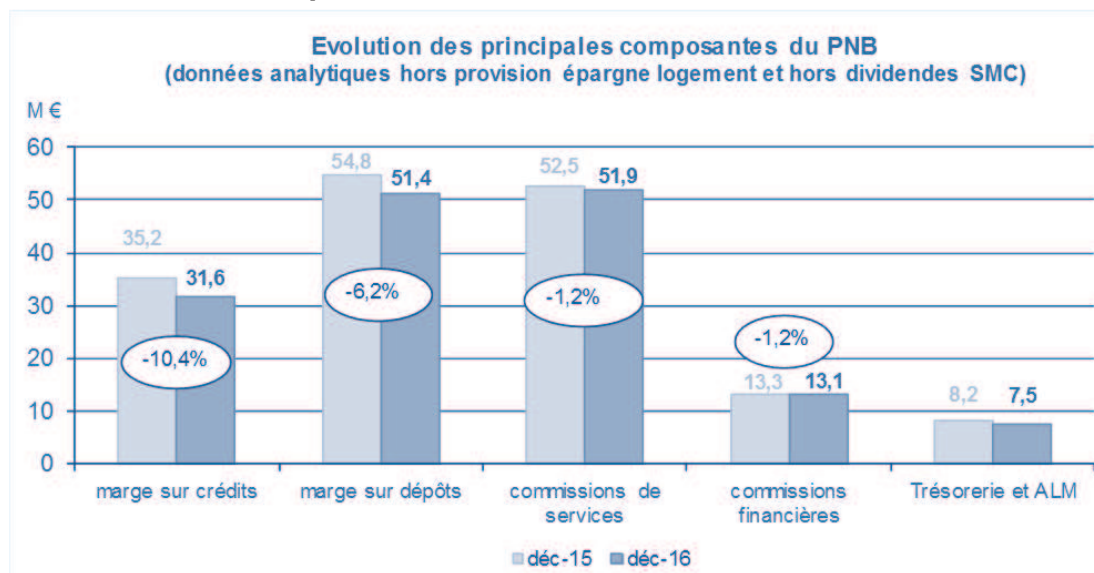
La tarification de prestations à valeur ajoutée auprès d'une clientèle de qualité est un élément clé de la rentabilité du marché.

Le marché des entreprises est affecté par la diminution des crédits court terme, partiellement compensée par la production de crédits d'investissement, celle-ci ayant été soutenue en 2016 par les conditions de refinancement TLTRO obtenus auprès de la BCE.

L'encours de dépôts à vue est en hausse (+12,0%) mais les conditions de remplacement ne permettent pas d'éviter une baisse du PNB de 4,7% par rapport à 2015. Le poids du marché des entreprises au sein de la banque est ainsi de 16%

Le marché des institutionnels contribue à 4% du PNB total et reste un axe de développement sur toutes les zones de présence de la Banque Courtois.

■ L'évolution des composantes du PNB



La marge sur crédits souffre de la baisse des indemnités de Remboursement Anticipé et d'un effrètement des taux de marge sur encours.

Pour la marge sur dépôts, la progression des encours ne compense pas les effets des taux bas.

Les commissions, affectées par la réglementation et les incertitudes boursières, ne limitent que partiellement la baisse du PNB.

■ Les marges d'intérêts

La marge sur crédits souffre en 2016 d'une diminution de 1,5 M€ des indemnités de remboursement anticipé (IRA) et s'affiche en baisse de 10,4% par rapport à 2015.

Hors IRA la marge sur crédits serait en baisse de 7,0% malgré une progression de 0,8% des volumes moyens.

Les renégociations, le contexte concurrentiel fort, et la transformation de la structure des crédits expliquent cette diminution de la marge.

En effet, l'augmentation globale des encours est due à celle des crédits à l'habitat (+3,0%), dont le faible taux de marge est encore érodé par les nombreuses renégociations connues en 2016.

A contrario, les crédits plus rémunérateurs voient leurs encours diminuer, notamment les créances commerciales (-10,0%) ou les comptes débiteurs (-7,9%)

Les encours de crédits à la consommation et de crédits d'équipement sont en léger retrait en moyenne annuelle mais on observe une reprise à la fin de l'année 2016, à rapprocher des efforts commerciaux et d'une meilleure orientation des indicateurs économiques.

En 2016 **la marge sur dépôts** s'affiche également en baisse (-6,2%) mais reste un élément contributeur majeur du PNB de la Banque Courtois.

La forte présence de la banque auprès de sa clientèle a permis de poursuivre la progression des encours de dépôts amorcée l'année précédente (+8,2%) et qui est essentiellement due à celle des dépôts à vue (+10,9%).

Le ratio Crédits sur Dépôts s'abaisse à 112% en moyenne annuelle.

Toutefois les conditions de remplacement sur les marchés interbancaires ou auprès de la BCE ont atteint des niveaux historiquement bas, entraînant une forte diminution du taux de marge sur dépôts à vue de 0,50 point.

Les conditions de rémunération des comptes d'épargne n'ont pas suivi dans les mêmes proportions les baisses des taux de marché ; les taux de marge s'en trouvent affectés particulièrement pour les PEL (-0,45 point).

Simultanément les encours d'épargne logement ont progressé (+5,7%) ce type de placement sécurisé offrant aujourd'hui des conditions relativement attractives.

Globalement les effets de la baisse des taux n'ont pas été compensés par la hausse des volumes.

Seuls les comptes à terme affichent une marge en progression, les comptes à terme classiques ayant été partiellement remplacés par des formules renouvelables de durée plus longue.

Le résultat des **autres marges et les résultats divers**, notamment ceux de la Trésorerie et de la Gestion de Bilan (ALM) s'affichent en baisse de 8,0% impactés également par la structure des taux et par le coût des remboursements anticipés.

On note néanmoins une évolution positive du résultat de change de 4,3%.

■ Les commissions

• Les commissions de service

Les commissions de service marquent en 2016 une baisse de 1,2% par rapport à 2015. Elles sont toutefois impactées négativement par l'augmentation du coût payé au Crédit du Nord pour la garantie de liquidité au sens du ratio LCR (-1,4 M€).

Inversement, la Banque Courtois a reçu de divers compagnies d'assurance un montant de commissions de rappel en progression de 0,8 M€.

Retraitées de ces deux éléments, les commissions de service sont stables par rapport à l'année précédente.

L'augmentation des commissions de package (+4,7%) et celle des commissions monétiques (+7,2%) résultent de la tonicité de la présence de la banque auprès de ses clients.

De même, le flux soutenu des opérations de crédit entraîne une hausse des frais associés.

A contrario, dans le cadre d'une saine gestion des risques, les commissions de dépassement et de rejets sur moyens de paiement sont en baisse marquée.

Enfin, le relais de croissance des commissions sur assurances prévoyance et IARD affiche une progression de 8,9% et confirme le bien-fondé du choix stratégique de la Banque Courtois.

• Les commissions financières

Après la hausse connue en 2015 les commissions financières s'inscrivent en retrait de 1,2% en 2016. Les incertitudes qui ont affecté toute l'année les marchés financiers et les indices boursiers ont contribué à limiter l'activité en matière d'épargne non bancaire.

Les commissions sur encours ont progressé néanmoins, aussi bien sur l'assurance-vie (+1,8%) que sur les OPCVM (+1,3%), ceux-ci étant détenus dans des comptes titres ou au sein d'unités de comptes de contrats d'assurance-vie.

2016 a connu également le succès de la nouvelle offre de gestion initiale, destinée à une optimisation permanente de contrats d'assurance-vie multisupports.

De même, le bon accueil des fonds structurés éligibles au PEA et des fonds réservés à la Banque Privée a particulièrement contribué aux commissions de placement en OPCVM.

En revanche la désaffection de la clientèle pour l'activité boursière a conduit à une chute de 44,1% des commissions de bourse.

► Les charges d'exploitation

<i>En millions d'Euros</i>	31/12/15	31/12/16	Evolution 2016/2015
Charges d'Exploitation (normes françaises)	99,8	97,8	-2,0%
<i>dont Charges de Personnel</i>	50,0	47,9	-4,2%
<i>dont Impôts et Taxes</i>	3,0	3,2	+6,4%
<i>dont Autres Charges</i>	44,0	43,8	-0,5%
<i>dont Amortissements</i>	2,8	2,9	+3,9%
Charges d'exploitation analytiques (normes IFRS)	99,8	96,7	-3,1%

■ Les Charges de Personnel

Elles sont en baisse en 2016 en raison principalement de 1,5 M€ de reprises de provisions sur des passifs sociaux touchant au régime de prévoyance des retraités et aux primes d'ancienneté.

Retraite de cet élément l'évolution des charges de personnel est en phase avec la gestion des effectifs présents, dans un contexte de renouvellement générationnel privilégiant un haut niveau de compétence des collaborateurs.

Le montant du CICE s'élève à 753 K€ en 2016 (contre 785 K€ en 2015) et a été utilisé conformément à la réglementation.

Le PNB réalisé en 2016 ainsi que la maîtrise des frais généraux et celle du coût net du risque, ont permis de maintenir un montant global de Participation et d'Intéressement au plafond prévu par l'accord d'Intéressement.

■ Les Impôts et Taxes

L'évolution maquée des impôts et taxes en 2016 résulte principalement d'une majoration des cotisations de la Banque Courtois au Fonds de Résolution Unique européen (FRU) et au Fonds de Garantie des Dépôts (FGDR) dans le cadre de l'Union Bancaire Européenne (505 K€ en 2016 contre 254 K€ en 2015). Il est à noter que la Banque Courtois fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les années 2013 à 2015. Un litige relatif à la TVA a justifié des provisions supplémentaires.

■ Les amortissements et investissements

Le programme d'investissements a été bien suivi, soit un montant proche de 4,5 M€ engagés en 2016 notamment sur les postes relatifs à des agrandissements ou transferts d'agences ou à la mise aux normes de locaux.

Les amortissements, qui incluent également des mises au rebut d'immobilisations obsolètes, s'inscrivent donc en progression de 140 K€ en 2016 par rapport à 2015.

■ Les Autres Charges

En 2016, les Autres Charges sont en repli de 0,5% notamment grâce aux efforts de rationalisation relatifs aux immeubles (loyers, entretien, décoration, gardiennage) ainsi que sur les transports de fonds et les déplacements.

On note également une subvention OPCA qui bonifie le poste formation et souligne les efforts de la banque Courtois en matière d'accompagnement de ses collaborateurs.

A contrario, les frais postaux et les charges liées à la gestion des contentieux sont en augmentation sensible, en corrélation avec les évolutions de l'activité bancaire.

De même les investissements nécessaires à la transformation et à l'adaptation du modèle de banque du Crédit du Nord conduisent à une augmentation des charges refacturées par le groupe.

On note également une charge d'intérêt majorée afin de satisfaire aux règles de connaissance formalisée des clients (conformité KYC).

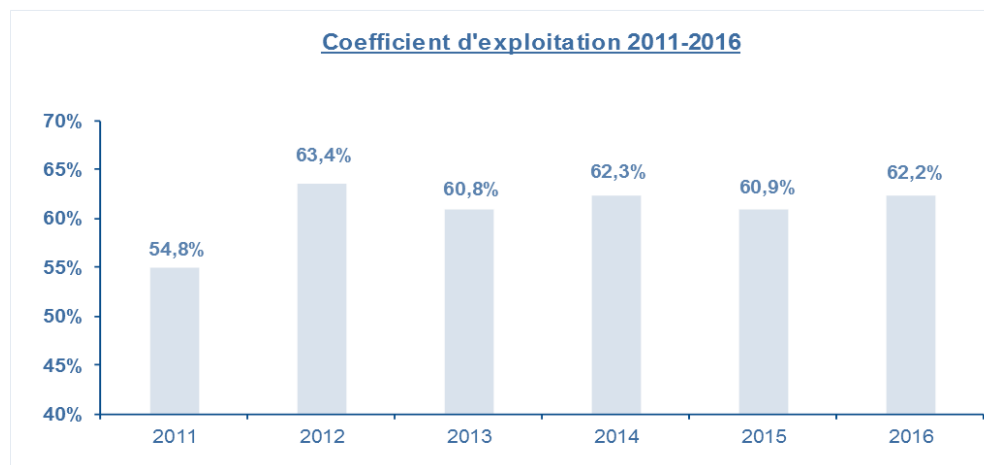
Enfin, la restitution de locaux non utilisés entraîne des charges de remise en état ou de rupture de baux, intégrées dans le total des autres charges 2016 qui restent globalement bien maîtrisées.

► Le résultat brut d'exploitation

<i>En millions d'Euros</i>	31/12/15	31/12/16	Evolution 2016/2015
Produit Net Bancaire	169,1	157,0	-7,2%
Charges d'exploitation	99,8	97,8	-2,0%
Résultat Brut d'Exploitation (normes françaises)	69,3	59,2	-14,6%
RBE analytique (normes IFRS - hors dividendes et hors D/R provision épargne logement)	64,1	58,8	-8,3%

Avec la combinaison d'un PNB économique en baisse de 5,2% et un total de frais généraux analytiques en baisse moins marquée (-3,1%) le RBE économique 2016 de la Banque Courtois diminue de 5,3 M€ soit -8,3% par rapport à 2015.

Le coefficient d'exploitation économique s'élève ainsi en 2016 de 1,3 point par rapport à 2015 pour revenir à 62,2% très proche du niveau connu en 2014.



► Le coût du risque

La qualité du portefeuille de clients et l'organisation efficace de la gestion des risques ont permis d'abaisser en 2016 la charge globale du risque.

La Banque Courtois effectue depuis 2013 pour la clientèle Retail (particuliers et professionnels) un provisionnement basé sur des observations statistiques, tant sur le passage de douteux à contentieux que sur les pertes observées au contentieux.

Le contrôle fiscal en cours considère la méthode recevable, sans toutefois valider les données statistiques utilisées.

A la fin de l'année 2016, l'encours global des créances douteuses ou contentieuses progresse de 2,4% et le taux de provisionnement s'établit à 42,3% soit au même niveau qu'en 2015.

Malgré la reprise significative de 2015 sur la provision générale pour risques sectoriels ou comptes sous surveillance, la charge globale du risque en 2016 s'affiche en baisse de 1,9 M€ soit -14,5% par rapport à 2015.

<i>En millions d'Euros</i>	31/12/15	31/12/16	Evolution 2016/2015
Charge du Risque	12,9	11,0	-1,9
<i>dont dotation nette sur créances et autres éléments de risque</i>	11,8	8,9	-2,9
<i>dont actualisation des charges</i>	2,6	1,8	-0,8
<i>dont provisions générales</i>	-1,5	0,1	1,6

La charge nette du risque de contrepartie rapportée à l'encours des créances clientèle fait apparaître un coût du risque de 0,25% en 2016 soit le plus faible niveau des cinq dernières années.

Historique sur 5 ans	2012	2013	2014	2015	2016
COUT DU RISQUE (%)	0,44%	0,37%	0,27%	0,35%	0,25%

► Le résultat net

<i>En millions d'Euros</i>	31/12/15	31/12/16	Evolution 2016/2015
Résultat Brut d'Exploitation (normes françaises)	69,3	59,2	-14,6%
Coût du risque	-12,9	-11,0	-14,5%
Résultat sur actifs immobilisés	11,5	0,0	-100,0%
Impôts sur les sociétés	-17,5	-17,9	+2,2%
Résultat Net (normes françaises)	50,4	30,3	-39,9%

La forte baisse du RBE comptable de 2016 est imputable à l'absence de dividendes intra-groupe (-6,0 M€) ainsi qu'à la baisse des différents composants du PNB constatée sur tous les marchés de la Banque Courtois.

La baisse des frais généraux ne compense que partiellement celle du PNB.

La baisse significative du coût net du risque permet de réduire la baisse du Résultat d'Exploitation mais la présence en 2015 d'une plus-value exceptionnelle de 11,5 M€ sur cession de la participation dans la SMC conduit à un Résultat Courant en net retrait en 2016.

Après prise en compte de l'impôt sur les sociétés, le **Résultat Net Comptable** de la Banque Courtois s'élève à 30,3 M€ en 2016 contre 50,4 M€ en 2015.

Hors dividendes SMC et plus-value sur cession de titres, le Résultat Net de la Banque Courtois afficherait néanmoins en 2016 une baisse de l'ordre de 8% par rapport à 2015.

5. Perspectives pour l'année 2017

Avec une progression économique européenne modeste sur l'année 2016, le maintien d'une demande intérieure solide sera le principal enjeu pour 2017.

La Banque Centrale Européenne continue de soutenir une politique monétaire accommodante en prolongeant son programme d'achat d'actifs à l'horizon fin décembre 2017, une éventuelle hausse des taux directeurs ne serait envisagée qu'à compter de 2018.

Par ailleurs, les conséquences économiques liées à la sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne restent très incertaines.

Le secteur bancaire reste toujours dans un contexte d'évolutions profondes avec la révolution digitale et les nouvelles contraintes réglementaires.

La Banque Courtois poursuit au sein du Groupe Crédit du Nord sa démarche d'adaptation.

Les actions de transformation, menées avec succès, se sont amplifiées et intensifiées pour continuellement faire face aux nouveaux enjeux.

Afin de continuer à figurer en bonne place dans le nouveau paysage bancaire, la Banque Courtois a ainsi réaffirmé des ambitions fortes au travers de 4 engagements :

- ▶ Maintenir comme priorité la **satisfaction de ses clients** et la rythmique de contacts. L'ambition est de rester sur le podium de satisfaction sur tous les Marchés en visant pour chacun d'eux l'excellence et l'exemplarité.
- ▶ Poursuivre **la dynamique de développement de sa clientèle et de ses revenus**, en priorisant les démarches qualitatives et la montée en expertise des conseillers. Cet élan commercial s'appuiera sur l'activation permanente de relais de croissance (produits d'assurance prévoyance, Banque Privée, Corporate Finance...).
- ▶ Maintenir une **rentabilité attrayante** afin de pouvoir financer ses investissements et conserver la confiance de son actionnaire.
- ▶ Poursuivre le **processus de transformation**.
Le modèle relationnel s'appuiera en 2017 sur une meilleure différenciation dans l'approche des différents segments de clientèle, sur l'adaptation du réseau d'exploitation et sur la rationalisation des fonctions support.

6. Information sur la gestion des risques

Conformément à la réglementation bancaire française, la mesure et la surveillance des risques à la Banque Courtois sont décrits dans un rapport annuel destiné à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Ce rapport est présenté au Conseil de Surveillance de la banque.

Afin de satisfaire à la conformité réglementaire « Bâle III » la Banque Courtois, comme les autres filiales du Crédit du Nord, s'appuie sur les compétences et la démarche communes au Groupe.

D'une manière générale l'organisation et les procédures de gestion des risques du groupe Crédit du Nord s'appliquent à la Banque Courtois et concernent les principaux risques auxquels la société est confrontée :

- **Les risques de Crédit** : la Banque Courtois utilise les méthodes de notation internes du groupe Crédit du Nord, lui permettant de bénéficier de son système d'évaluation du capital interne requis.

De plus, dans le cadre d'un projet d'harmonisation au niveau Société Générale, la Banque Courtois a mis en place sur sa clientèle de particuliers et de TPE des provisions statistiques basées sur les pertes historiques.

- **Les risques de marché** : la Banque Courtois cherche à ne pas conserver d'exposition aux risques de marché, en utilisant le cas échéant des couvertures appropriées prises auprès de sa maison mère.
- **Les risques opérationnels** : litiges, erreurs, fraudes, défaillances. La Banque Courtois s'inscrit dans le cadre du dispositif global du groupe Crédit du Nord relatif à la surveillance et à la maîtrise des risques opérationnels et à la continuité d'activité, notamment en matière de système d'information.

- **Le risque structurel de taux** : il découle des positions à l'Actif et au Passif du bilan et fait l'objet d'une macro-couverture par instruments dérivés de taux (swaps, caps)
La Banque Courtois bénéficie de la mise en œuvre des méthodes et outils de Gestion de Bilan de la Direction Financière du Groupe Crédit du Nord.

- **Le risque structurel de liquidité** : il est géré à court et à long terme en fonction des impasses mensuelles et annuelles de liquidité mises en évidence par les méthodes et outils de Gestion de Bilan de la Direction Financière du Groupe Crédit du Nord.

La liquidité est assurée et ajustée par des opérations de refinancement ou de placement auprès du Groupe Crédit du Nord sous forme de comptes courants, d'emprunts, de prêts, ou d'accords de refinancement.

Le respect des ratios de liquidité relevant de la réglementation « Bâle 3 » est pris en charge par le groupe Crédit du Nord dans le cadre d'un sous-groupe de liquidité dont fait partie la Banque Courtois.

- **Le risque de non-conformité** : La Banque Courtois s'inscrit dans les procédures définies par le groupe Crédit du Nord afin de mettre en œuvre et de contrôler le strict respect des réglementations de tous ordres qui s'imposent à elle.

7. Information sur les délais de paiement

► Echancier dettes fournisseurs

(en milliers d'euros)	Dettes non échues			Dettes échues	Autres délais	Total
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	Plus de 60 jours			
Montant au 31/12/2016	*	695	*	*		695

* montants très peu significatifs.

Les dates d'échéance correspondent aux dates de règlement figurant sur les factures ou aux conditions fournisseurs, indépendamment de la date de réception de celle-ci.

Le centre de service du groupe, SG-EBS, assure l'enregistrement comptable et procède aux règlements des factures fournisseurs ordonnancées par les directions fonctionnelles et les agences du réseau.

Conformément aux procédures de contrôle interne du Groupe Crédit du Nord, le règlement des factures n'est effectué qu'après validation de celles-ci par les services ordonnateurs des prestations.

Une fois cette validation obtenue, elles sont enregistrées dans un applicatif commun, les paiements étant réalisés pour le compte de la Banque Courtois suivant les conditions de règlement des fournisseurs, généralement au comptant.

8. Actionnariat et évolution des dividendes

► Evolution et répartition du capital

Le capital porté à 18 399 504 € par délibération de l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 5 avril 2012, composé de 2 299 938 actions de 8 € nominal chacune est demeuré inchangé depuis cette date.

A l'issue du rachat en 2015 des titres précédemment détenus par la Société Marseillaise de Crédit, le CREDIT DU NORD est détenteur de 100 % du capital et des droits de vote de la Banque Courtois.

► Dividende par action

Les actions de la Banque Courtois ne sont plus cotées depuis le 10 décembre 1999. Le tableau de répartition aux actionnaires que l'article 243 bis du CGI nous fait obligation de souligner, se présente comme suit :

Exercice	Valeur nominale	Revenu par action		
		Dividende	Remboursement des sommes avancées au Trésor	TOTAL
2011	8 €	19.50 € (1)	/	19.50 €
2012	8 €	28.20 € (1)	/	28.20 €
2013	8 €	26.30 € (1)	/	26.30 €
2014	8 €	13.00 € (1)	/	13.00 €
2015	8 €	21.90 € (1)	/	21.90 €

(1) ce dividende était éligible à l'abattement de 40 % au profit des personnes physiques ou au prélèvement forfaitaire libératoire.

9. Résultats financiers au cours des cinq derniers exercices

Article R 225-83 du CC

Nature des indications	2012	2013	2014	2015	2016
------------------------	------	------	------	------	------

1 Situation financière en fin d'exercice

Capital Social (Euros)	18 399 504	18 399 504	18 399 504	18 399 504	18 399 504
Nombre d'actions émises	2 299 938	2 299 938	2 299 938	2 299 938	2 299 938

2 Résultat global des opérations effectives (k€)

Chiffre d'affaires HT (1)	213 363	211 205	210 313	196 664	182 343
Produit net bancaire	157 497	173 434	162 201	169 139	157 031
Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions	59 416	84 932	64 000	84 018	62 124
Impôt sur les bénéfices	13 386	15 171	15 320	17 507	17 936
Résultat après impôt, amortissements et provisions	24 427	47 475	33 421	50 398	30 251
Montant des bénéfices distribués	64 858	60 488	28 899	69 113	18 745 *

3 Résultat des opérations réduit à une seule action (€)

Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	27,65	30,33	21,16	23,74	19.21
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	18,28	20,64	14,53	21,91	13.15
Dividende versé à chaque action	28,20	26,30	13,00	21.90	

4 Personnel

Effectif	637	612	600	575	556
Montant de la masse salariale (k€)	27 757	26 393	26 278	26 206	26 653
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc...)	13 110	12 049	10 861	10 830	10 175

(1) défini comme la somme des produits d'exploitation bancaire et des produits accessoires, nette des intérêts payés sur Swaps

(*) acompte sur dividendes versé en novembre 2016.

10. Conventions réglementées

Au regard des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce qui vise à mentionner, dans le rapport de gestion, les conventions conclues directement ou par personne interposée entre d'une part, le directeur général ou l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction de droit de vote supérieure à 10% d'une société et , d'autre part, une autre société dont cette dernière possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital, aucune convention ne répond à ces critères pour l'exercice 2016.

11. Responsabilité sociale et environnementale

L'obligation légale pour les sociétés à publier, dans leur rapport annuel, des informations «sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité» a été renforcée avec la promulgation de la loi du 12 juillet 2010 dite «Grenelle 2» portant engagement national pour l'environnement dont l'article 225 («l'Article 225») et son décret d'application du 24 avril 2012, relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière environnementale et sociale.

Compte tenu de l'organisation, du mode de fonctionnement et du mode de gouvernance du Groupe Crédit du Nord, la Banque Courtois et le Crédit du Nord ont pris la décision de regrouper ces informations dans le Document de Référence du Crédit du Nord qui est consultable sur son site internet <https://www.credit-du-nord.fr>

12. Publication relative aux comptes bancaires inactifs

Les articles L.312-19 et L312-20 du Code Monétaire et Financier issus de la loi n°2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux comptes d'assurance vie en déshérence, dite loi Eckert, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016, imposent à chaque établissement de crédit de publier annuellement des informations sur les comptes bancaires inactifs.

Au titre de l'année 2016, 7 comptes bancaires inactifs ont été clôturés et le montant total des dépôts réalisés dans ce cadre auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations est de 13 710,19 euros.

Pour mémoire, le total des dépôts transférés en 2016 (1^{er} exercice d'application de la loi) à la Caisse des Dépôts et Consignations a représenté 1 339 666,33 euros pour 233 comptes inactifs.

A fin décembre 2016, 5 106 comptes bancaires étaient recensés inactifs pour un montant de 11 857 466,40 euros.

13. Informations sur les mandataires sociaux

Mandats et fonctions exercés au cours de l'année 2016.

► Membres du Conseil de Surveillance

Philippe AYMERICH

- Directeur Général : CREDIT DU NORD
- Président du Conseil de Surveillance : SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT, BANQUE COURTOIS, BANQUE RHONE ALPES, BANQUE LAYDERNIER (depuis le 15/09/2016)
- Président de Comité de Surveillance : Société de Bourse GILBERT DUPONT (depuis le 04/11/2016)
- Administrateur : CREDIT DU NORD, SOGECAP (jusqu'au 28/11/2016), ANTARIUS (depuis le 12/12/2016), FRANFINANCE,
- Membre du Conseil de Surveillance : SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT, BANQUE RHONE ALPES, BANQUE TARNEAUD, BANQUE COURTOIS, BANQUE LAYDERNIER (depuis le 15/09/2016)
- Membre de Comité de Surveillance : Société de Bourse GILBERT DUPONT (depuis le 04/11/2016)
- Représentant permanent de S.G. : Fonds de garantie des dépôts et résolution (jusqu'au 31/03/2016).

Yves-Marie BLAVET

- Vice-président du Conseil de Surveillance : BANQUE COURTOIS (jusqu'au 20/05/2016), BANQUE RHONE ALPES (depuis le 06/10/2016)
- Administrateur : ANTARIUS (jusqu'au 12/12/2016)
- Membre du Conseil de Surveillance : BANQUE COURTOIS (jusqu'au 20/05/2016), BANQUE RHONE ALPES
- Représentant Permanent du CREDIT DU NORD : Conseil de Surveillance de la BANQUE LAYDERNIER.

Philippe AMESTOY

- Président du Conseil d'Administration : ANTARIUS, NORBAIL IMMOBILIER (depuis le 23/11/2016) STAR LEASE (depuis le 12/10/2016)
- Président du Conseil de Surveillance : BANQUE KOLB, BANQUE NUGER
- Vice-président du Conseil de Surveillance : BANQUE TARNEAUD, SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT, BANQUE COURTOIS (depuis le 20/05/2016)
- Directeur Général délégué : CREDIT DU NORD
- Administrateur : SOGESSUR, ANTARIUS, ETOILE GESTION, STAR LEASE (depuis le 12/10/2016) NORBAIL IMMOBILIER (depuis le 23/11/2016)
- Membre du Conseil de Surveillance : SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT, BANQUE KOLB, BANQUE NUGER, BANQUE TARNEAUD, BANQUE COURTOIS.

Anne Sophie MATHIEU

- Membre du Conseil de Surveillance : BANQUE COURTOIS (depuis le 20/05/2016).

Etienne BARÈS

- Président du Conseil d'Administration : Etienne LACROIX FINANCES, Etienne LACROIX Tous Artifices, MOULAGES PLASTIQUES DU MIDI, SAE ALSETEX
- Administrateur : Etienne LACROIX FINANCES, Etienne LACROIX Tous Artifices, MOULAGES PLASTIQUES DU MIDI, SAE ALSETEX, CIRRA
- Membre du Conseil de Surveillance : BANQUE COURTOIS.

René BOUSCATEL

- Président du Directoire : STADE TOULOUSAIN RUGBY
- Membre du Conseil de Surveillance : BANQUE COURTOIS.

Alain DI CRESCENZO

- Président Directeur Général : IGE+XAO SA France, IGE+XAO USA
- Président : IGE+XAO SA France, IGE+XAO Softwaren Vertriebs GMBH, IGE+XAO UK Limited, IGE+XAO USA, IGE+XAO Yazilim Dağıtım Limited Şirketi
- Vice-président : IGE+XAO z.o.o Polska,
- Vice-président du Conseil de Surveillance : AEROPORT DE TOULOUSE
- Gérant : IGE+XAO Maroc, IGE+XAO Tunisie, IGE+XAO Madagascar, IGE+XAO Belgium
- Administrateur : IGE SA France ; S2E Consulting ; IGE+XAO Nordic A/S ; CAE Development ApS, IGE+XAO North America, Nanjing IGE+Xao Electric Design Software Co Ltd, EESC Toulouse Business School, IGE+XAO BV, IGE+XAO SRL, EHMS SAS, France, SEM SO Toulouse (depuis 07/2016)
- Membre du Conseil de Surveillance : BANQUE COURTOIS, AEROPORT DE TOULOUSE.

Jacques François GUIRAUD

- Président du Directoire : SOFIB, SEAC INDUSTRIE
- Président du Conseil d'Administration : SEAC COMMERCIALISATION, SOBEAG
- Gérant : JACLAU
- Administrateur : CHOLET AGGLOS, FAUCHER, SEAC COMMERCIALISATION, CHENE VERT, SOBEAG
- Membre du Conseil de Surveillance : JLP 92, BANQUE COURTOIS.

Natacha LAURENT

- Membre du Conseil de Surveillance : BANQUE COURTOIS.

Clara LEVY-BAROUC

- Membre de Comité de Surveillance : GILBERT DUPONT
- Administrateur : ANTARIUS, ETOILE GESTION, ETOILE ID, SOCIETE GENERALE SFH
- Membre du Conseil de Surveillance : SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT (depuis le 13/05/2016)
- Représentant Permanent du CREDIT DU NORD : Conseil de Surveillance de la BANQUE COURTOIS, Conseil d'Administration de STAR LEASE.

► Membres du Directoire

Francis MOLINO

- Président du Directoire : BANQUE COURTOIS (jusqu'au 12/07/2016)
- Représentant Permanent de la Banque Courtois au Conseil de Surveillance : STADE TOULOUSAIN RUGBY (jusqu'au 21/09/2016).

Hervé ROGEAU

- Président du Directoire : BANQUE COURTOIS (depuis le 12/07/2016)
- Représentant Permanent de la Banque Courtois au Conseil de Surveillance : STADE TOULOUSAIN RUGBY (depuis le 21/09/2016).

Frédéric DI SCALA

- Vice-président du Directoire : BANQUE COURTOIS.

RAPPORT

DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Mesdames, Messieurs,

Le Directoire vous a présenté son rapport sur la situation de la Banque et son activité pendant l'exercice 2016.

Le Conseil de Surveillance a examiné les comptes arrêtés par le Directoire.

Le résultat brut d'exploitation de l'exercice s'élève à 59.2 M€ contre 69.3 M€ en 2015 et baisse donc de 14.6 %.

Après provisions pour risques de 11 M€, et après impôt sur les sociétés de 17.9 M€, le Résultat Net social s'établit à 30.25 M€ contre 50.4 M€ en 2015, soit une diminution de 40 %.

Le Conseil enregistre ces résultats et tient à saluer l'ensemble des collaborateurs de la BANQUE COURTOIS pour leur dynamisme et leur professionnalisme et à remercier les clients pour leur fidélité.

Le Conseil de Surveillance approuve la politique conduite par le Directoire conformément à la stratégie définie.

R RESOLUTIONS

De la compétence d'une AGO**► Première résolution : Approbation des comptes**

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, l'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Directoire, du rapport du Conseil de Surveillance et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve lesdits rapports ainsi que les comptes de l'exercice 2016, tels qu'ils lui sont présentés et qui se soldent par un résultat net après impôt de **30 250 593,82 €**.

► Deuxième résolution : Affectation du résultat

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, l'Assemblée Générale, constate :

Bénéfice de l'exercice 2016.....	30 250 593,82 €
+ Report à nouveau antérieur.....	39 956,52 €
Soit un bénéfice distribuable.....	30 290 550,34 €

L'Assemblée Générale décide :

- d'affecter à la réserve légale un montant de.....	0,00 €
- de virer à la réserve ordinaire un montant de.....	1 925 541,00 €
- de verser à titre de dividende la somme de..... (soit 12,32 € par action)	28 335 236,16 €
- et d'affecter au report à nouveau.....	29 773,18 €

La réserve légale est maintenue à 1.839.950,40 €, représentant 10% du capital social. Elle est ainsi intégralement dotée.

La réserve ordinaire est portée à 71 850 000,00 €

Un acompte sur dividende de 18 744 494,70 € ayant été versé en novembre 2016, le solde, soit la somme de 9 590 741,46 € sera mis en paiement le 13/06/2017.

Pour les personnes physiques domiciliées fiscalement en France, les dividendes sont assujettis à l'impôt sur le revenu au barème progressif.

Les dividendes sont éligibles à l'abattement de 40% mentionné à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Conformément à la loi, il est rappelé, que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- exercice 2015 : 21,90 euros par action
- exercice 2014 : 13,00 euros par action
- exercice 2013 : 26,30 euros par action

► **Troisième résolution** : Conventions visées à l'article L. 225-86 du code de commerce

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, l'Assemblée Générale prend acte du rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L 225-86 et suivants du Code de Commerce statue sur ledit rapport et prend acte qu'il n'y a pas de conventions à soumettre à approbation.

► **Quatrième résolution** : Avis consultatif sur la rémunération versée en 2015 aux personnes régulées visées à l'article L 511-71 du Code monétaire et financier

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil, consultée en application de l'article L 511-73 du Code Monétaire et Financier, émet un avis favorable sur l'enveloppe globale de 481 674 € des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice 2016 aux personnes visées par ledit article.

► **Cinquième résolution** : Nomination d'un membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, décide de nommer **Madame Céline GARDON**, en qualité de Membre du Conseil de Surveillance pour une durée de trois ans. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2020 sur les comptes de l'exercice 2019.

► **Sixième résolution** : Renouvellement d'un membre du Conseil de Surveillance

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, l'Assemblée Générale, décide de renouveler **Monsieur Philippe AYMERICH**, en qualité de Membre du Conseil de Surveillance pour une durée de 3 ans. Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice 2019.

► **Septième résolution** : Renouvellement d'un membre du Conseil de Surveillance

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, l'Assemblée Générale, décide de renouveler **Monsieur René BOUSCATEL**, en qualité de Membre du Conseil de Surveillance pour une durée de 3 ans. Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice 2019.

► **Huitième résolution** : Nomination du mandat d'un Commissaire aux comptes titulaire

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, l'Assemblée Générale, décide de nommer en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire le cabinet **Ernst and Young et Autres** sis 1/2 place des Saisons 92400 Courbevoie Paris La Défense 1, représenté par M.Vincent ROTY , pour une durée de six ans. Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2023 sur les comptes de l'exercice 2022.

De la compétence d'une AGE

► **Neuvième résolution** : Modification statutaire

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, l'Assemblée Générale, décide de modifier le quatrième paragraphe de l'article 28« Convocation des Assemblées Générales » des statuts en adoptant la nouvelle rédaction suivante :

« Les convocations sont faites par lettre simple ou par courrier électronique adressée à chaque actionnaire. »

De la compétence d'une AGO

► **Dixième résolution** : Pouvoirs pour les formalités

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, l'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations en vue de l'accomplissement de tous dépôts, formalités, publications nécessaires.

C COMPTES SOCIAUX

au 31 décembre 2016

BILANS COMPARES - ACTIF

	notes	31/12/2014 K€	31/12/2015 K€	31/12/2016 K€
Caisses, Banques centrales, C.C.P.	1	29.370	31.711	41.136
Effets publics et valeurs assimilées		0		
Créances sur les Etablissements de Crédit	2	700.477	684.620	671.315
Créances sur la clientèle	3	2.939.435	3.069.513	3.103.533
Obligations et autres titres à revenu fixe	4	0	0	0
Actions et autres titres à revenu variable	5	108	63	63
Participations et activités de portefeuille	6	20.419	1.432	1.856
Parts dans les entreprises liées	7	0	0	0
Immobilisations incorporelles	8	1.413	1.503	1.540
Immobilisations corporelles	8	14.794	15.850	15.716
Autres actifs	9	9.750	8.502	7.639
Comptes de régularisation	9	25.379	23.372	24.783
TOTAL DE L'ACTIF		3.741.144	3.836.565	3.867.581

BILANS COMPARES – HORS BILAN

	31/12/2014 K€	31/12/2015 K€	31/12/2016 K€
I - Engagements donnés			
Engagements de financement	179.286	182.908	206.431
Engagements de garantie	241.599	241.966	254.444
Engagements sur titres	0	0	0

BILANS COMPARES - PASSIF

	notes	31/12/2014 K€	31/12/2015 K€	31/12/2016 K€
Banques Centrales, C.C.P.		0	0	0
Dettes envers les Etablissements de Crédit	10	709.972	871.892	850.100
Comptes créditeurs de la clientèle	11	2.412.191	2.616.949	2.812.973
Dettes représentées par un titre	12	396.133	103.732	427
Autres passifs	13	11.516	9.056	12.670
Comptes de régularisation	14	42.711	44.454	41.871
Provisions pour risques et charges	15	24.312	25.676	24.171
Capitaux propres (hors frbg)	16	144.309	164.807	125.369
Capital souscrit		18.400	18.400	18.400
Primes d'émission		23.659	23.659	23.659
Réserves		68.740	72.340	71.764
Report à nouveau (+/-)		89	11	-18.705
Résultat de l'exercice (+/-)		33.421	50.398	30.251
TOTAL DU PASSIF		3.741.144	3.836.565	3.867.581

BILANS COMPARES – HORS BILAN

	31/12/2014 K€	31/12/2015 K€	31/12/2016 K€
I - Engagements reçus			
Engagements de financement	22.867	215.792	272.868
Engagements de garantie	1.154.095	1.352.320	1.472.165
Engagements sur titres			

COMPTES DE RESULTATS COMPARES

(Soldes intermédiaires de gestion bancaire)

	Notes	31/12/2014 K€	31/12/2015 K€	31/12/2016 K€	Variation 2016/2015
Intérêts nets	18	94.273	96.475	90.945	-5.7%
Revenus et résultats divers	19	4.172	6.366	654	-89.7%
Commissions nettes	20	63.756	66.299	65.431	-1.3%
PRODUIT NET BANCAIRE	17	162.201	169.139	157.030	-7.2%
Charges de personnel		50.017	50.011	47.919	-4.2%
Impôts et taxes		2.907	3.008	3.232	+7.5%
Autres charges		44.040	44.016	43.755	-0.6%
Amortissements	8	2.847	2.792	2.934	+5.1%
Total frais généraux	21	99.811	99.826	97.840	-2.0%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		62.390	69.313	59.190	-14.6%
Coût du risque	22	-13.653	-12.872	-11.004	-14.5%
RESULTAT D'EXPLOITATION		48737	56.441	48.186	-14.6%
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	23	4	11.463	0	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		48741	67.904	48.186	-29%
Résultat exceptionnel	24				
Impôt sur les sociétés	25	-15320	-17.507	-17.936	+2.5%
RESULTAT NET		33.421	50.398	30.250	-40.0%

ANNEXES

AUX BILAN ET COMPTES DE RESULTAT, COMPTES SOCIAUX

Au 31 décembre 2016

► Présentation des comptes annuels

■ PRINCIPALES REGLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES COMPTES INDIVIDUELS

Les comptes individuels de la Banque Courtois ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014-07 du 26 Novembre 2014, relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

■ CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES ET COMPARABILITE DES COMPTES

La Banque Courtois a appliqué à compter du 1er janvier 2016 :

- Le règlement 2015-06 de l'Autorité des Normes Comptables du 23 novembre 2015 modifiant le règlement de l'Autorité des Normes Comptables 2014-03 relatif au Plan Comptable Général suite à la transposition de la Directive européenne 2013/04/UE. Les modifications portent essentiellement sur la définition du fonds commercial, l'évaluation des actifs corporels, incorporels et du fonds commercial, et le mali technique de fusion.
- La recommandation 2013-02 de l'Autorité des Normes Comptables du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires. Cette recommandation permet de se rapprocher des dispositions prévues par la norme IAS 19 révisée. Les principales conséquences sont l'enregistrement en résultat des écarts actuariels sur les régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies et, en cas de modification de plan, la comptabilisation immédiate en résultat du coût des services passés, que les droits soient acquis ou non. L'incidence de ce changement de méthode

comptable a été comptabilisée à hauteur de 0.6 million d'euros nets d'impôts dans les capitaux propres au 1er janvier 2016. (Cf. note 16 Evolution des capitaux propres)

■ PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Conformément aux principes comptables applicables aux établissements de crédit français, les méthodes d'évaluation prennent en compte pour la majorité des opérations l'intention dans laquelle celles-ci ont été conclues.

Les opérations réalisées dans le cadre de la banque d'intermédiation sont maintenues à leur coût historique et dépréciées en cas de risque de contrepartie. Les résultats attachés à ces opérations sont enregistrés prorata temporis en respectant le principe de séparation des exercices. Les opérations sur instruments financiers à terme réalisées afin de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de la banque d'intermédiation entrent dans ce cadre.

Les opérations réalisées dans le cadre des activités de marché sont généralement évaluées à leur valeur de marché à l'exception des prêts, emprunts et titres de placement qui suivent la règle du nominalisme. Lorsque les marchés sur lesquels sont conclus ces instruments ne présentent pas une liquidité suffisante, l'évaluation à la valeur de marché est corrigée pour intégrer une décote prudentielle. De plus, les évaluations déterminées à partir de modèles internes font l'objet d'une décote (Reserve policy) déterminée en fonction de la complexité du modèle utilisé et de la durée de vie de l'instrument financier.

■ RECOURS A DES ESTIMATIONS ET AU JUGEMENT

Pour la préparation des comptes annuels de la Banque Courtois, l'application des principes et méthodes comptables décrits dans les notes annexes conduit la Direction à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés au compte de résultat, sur l'évaluation des actifs et passifs au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui s'y rapportent.

Pour réaliser ces estimations et émettre ces hypothèses, la Direction utilise les informations disponibles à la date d'établissement des comptes annuels et peut recourir à l'exercice de son jugement. Par nature, les évaluations fondées sur ces estimations comportent des risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur, de sorte que les résultats futurs définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations et avoir alors une incidence significative sur les états financiers.

Le recours à des estimations concerne notamment les évaluations suivantes :

- la juste valeur au bilan des instruments financiers (titres et instruments dérivés) non cotés sur un marché actif et détenus dans le cadre d'activités de marché (cf. notes 13, 28) ;
- le montant des dépréciations des actifs financiers (cf. note 12), des immobilisations corporelles et incorporelles (cf. note 8) ;
- les provisions enregistrées au passif du bilan, dont les provisions sur avantages du personnel (cf. note 15) ;
- le montant des actifs d'impôts différés comptabilisés au bilan (cf. note 9).

■ CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET LA CLIENTELE

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours: créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit, créances commerciales, comptes ordinaires et autres

concours à la clientèle. Ces créances intègrent les crédits consentis ainsi que les opérations de pensions, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus non échus sur les créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les intérêts sur créances douteuses sont calculés sur la base de la valeur nette comptable actualisée de la créance.

Les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction encourus à l'occasion de l'octroi de prêts sont assimilés à des intérêts et sont étalés en résultat sur la durée de vue effective des prêts.

■ DEPRECIATION AU TITRE DU RISQUE DE CREDIT AVERE A TITRE INDIVIDUEL

Dès lors qu'un engagement est porteur d'un risque de crédit avéré, rendant probable la non-perception par la Banque Courtois de tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garanties, l'encours afférent est classé en encours douteux. En tout état de cause, le déclassement des crédits en encours douteux est effectué s'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances immobilières et neuf mois pour les créances sur des collectivités locales) ou si, indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré, ou s'il existe des procédures contentieuses.

Les découverts non autorisés sont qualifiés d'encours douteux au plus tard à l'issue d'une période de trois mois de dépassement continu des limites portées à la connaissance de la clientèle de particuliers et des limites résultant de convention de droit ou de fait avec les autres catégories de clientèles.

Pour un débiteur donné, le classement d'un encours en créances douteuses entraîne, par « contagion », un classement identique de l'ensemble des encours et engagements sur ce débiteur, nonobstant l'existence de garanties.

Les encours douteux et douteux compromis donnent lieu à constitution de dépréciations pour créances douteuses et douteuses compromises à hauteur des pertes probables, inscrites directement en minoration d'actif. Le montant de la dépréciation pour créances douteuses et douteuses compromises est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des créances. Les montants recouvrables sont déterminés à dire d'expert pour le portefeuille non retail et selon une méthode statistique pour le portefeuille retail (particuliers et professionnels). La répartition dans le temps des montants recouvrables suit des courbes de recouvrement établies statistiquement par groupe homogène de créances. Par ailleurs, le montant de dépréciations ne peut être inférieur aux intérêts enregistrés sur les encours douteux et non encaissés. Les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées en *Coût du risque*.

Pour les encours restructurés, tout abandon de principal ou d'intérêt, échu ou couru, est constaté en perte lors de la restructuration.

Les créances douteuses peuvent être reclassées en encours sains lorsque le risque de crédit avéré est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine. De même, les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration peuvent être reclassées en encours sains.

Lorsque les conditions de solvabilité d'un débiteur sont telles qu'après une durée raisonnable de classement dans les encours douteux, le reclassement d'une créance en encours sain n'est plus prévisible, cette créance est spécifiquement identifiée comme encours douteux compromis. Cette identification intervient à la déchéance du terme ou à la résiliation du contrat, et, en tout état de cause, un an après la classification en encours douteux, à l'exception des créances douteuses pour lesquelles les clauses contractuelles sont respectées et de celles assorties de garanties permettant leur recouvrement. Sont également considérées comme créances douteuses

compromises les créances restructurées pour lesquelles le débiteur n'a pas respecté les échéances fixées.

■ SEGMENTATION DES ENCOURS

Dans le cadre de la segmentation des encours (sains, sains sous surveillance, douteux, douteux compromis, irrécouvrables), l'utilisation faite de système de notations externes et/ou internes est la suivante :

- **notations externes** : pour une contrepartie, une notation Banque de France (BDF) 8 ou 9 induit obligatoirement un déclassement en douteux, une note P un déclassement en douteux compromis.
- **notations internes** : pour le retail, il existe une note propre au défaut. Pour le corporate, chaque catégorie de dossiers en défaut a une notation qui lui est propre (8 pour le douteux, 9 pour le compromis et 10 pour le contentieux). Les dossiers sains notés 7 sur le corporate sont décodifiés en 3S (de même depuis 2013, une décision de décodification en 3S entraîne l'attribution d'une note 7).

Les notes BDF sont également utilisées dans les procédures de suivi des risques pour sélectionner des dossiers sains qui doivent prioritairement faire l'objet d'une revue risque.

■ SAINS SOUS SURVEILLANCE (« 3S »)

La Banque Courtois a créé, au sein de la classe de risque des « Sains », une subdivision intitulée « Sains sous surveillance » justifiant une surveillance rapprochée qui comprend des dossiers présentant des critères de dégradation du risque depuis l'octroi.

Une étude réalisée sur l'historique a permis de déterminer des taux moyens de déclassement en douteux et de dépréciation, régulièrement réactualisés. C'est à partir de ces taux appliqués à un ensemble de créances sélectionnées de manière homogène que cette dépréciation est calculée.

■ DEPRECIATION SECTORIELLE POUR RISQUE DE CREDIT

Ces dépréciations, qui ne sont pas individualisées par dossier, couvrent plusieurs natures de risques, dont le risque sectoriel régional (risque global sur des secteurs de l'économie régionale fragilisés par une conjoncture défavorable spécifique). La Direction Centrale des Risques répertorie régulièrement les secteurs d'activité pour lesquels il existe un risque avéré de défaut à court terme, compte tenu d'événements nouveaux de nature à les fragiliser durablement. Un taux de passage en douteux est alors appliqué aux encours ainsi répertoriés pour déterminer le volume des créances douteuses. L'encours global de ces créances est ensuite déprécié à partir de taux de dépréciation, qui sont déterminés en fonction des taux moyens historiques des clients douteux, ajustés à dire d'expert pour chaque secteur d'activité en fonction de la conjoncture sectorielle.

■ REDUCTION DES RISQUES

Les garanties existantes et celles à constituer sont répertoriées dans une base des sûretés. Les informations contenues dans cette base sont utilisées pour les décisions de crédit et le calcul des provisions sur les dossiers douteux.

■ PORTEFEUILLE TITRES

Les titres sont classés en fonction de :

- leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable ;
- leur portefeuille de destination : transaction, placement, investissement, activités de portefeuille, participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme, correspondant à l'objet économique de leur détention.

Les achats et les ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison.

Pour chaque catégorie de portefeuille, les règles de classement et d'évaluation appliquées, sont les suivantes :

Titres de transaction

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ou qui sont détenus dans le cadre d'une activité de mainteneur de marché. Ces titres sont négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles sont représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale. Sont également classés en titres de transaction, les titres faisant l'objet d'un engagement de vendre dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé, et les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers gérés ensemble et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme.

Les titres de transaction sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition, hors frais d'acquisition. Ils font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice.

Le solde des gains et pertes latents ainsi constaté, de même que le solde des gains et pertes réalisés sur cession des titres est porté au compte de résultat, dans la rubrique « *Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation, de placement et assimilés* ». Les coupons encaissés sur les titres à revenu fixe du portefeuille de transaction sont classés dans le compte de résultat au sein de la rubrique *Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe*.

Les titres de transaction qui ne sont plus détenus avec l'intention de les revendre à court terme, ou qui ne sont plus détenus dans le cadre d'une activité de mainteneur de marché ou pour lesquels la gestion spécialisée de portefeuille dans le cadre de laquelle ils sont détenus ne présente plus un profil récent de prise de bénéfices à court terme peuvent être transférés dans les catégories « titres de placement » ou « titres d'investissement » si :

- une situation exceptionnelle du marché nécessite un changement de stratégie de détention ;
- ou si les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si la Banque Courtois a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Les titres ainsi transférés sont inscrits dans leur nouvelle catégorie à leur valeur de marché à la date du transfert.

Titres de placement

Ce sont les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les autres titres détenus à long terme, les titres de participation et les parts dans les entreprises liées.

Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan et à leur coût d'achat hors frais d'acquisition ou à leur valeur d'apport. A la clôture de l'exercice, elles sont évaluées par rapport à leur valeur probable de négociation. Dans le cas des titres cotés, celle-ci est déterminée en fonction du cours de Bourse le plus récent. Aucune compensation n'est opérée entre les plus et moins-values latentes ainsi constatées, et seules les moins-values latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une dépréciation relative au portefeuille-titres. Les revenus de dividendes attachés aux actions classées en titres de placement sont portés au

compte de résultat dans la rubrique Revenus des titres à revenu variable.

Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, et concernant les obligations, hors intérêts courus non échus à la date d'acquisition. Les différences entre les prix d'acquisition et les valeurs de remboursement (primes si elles sont positives, décotes si elles sont négatives) sont enregistrées au compte de résultat sur la durée de vie des titres concernés. L'étalement de ces différences est réalisé en utilisant la méthode actuarielle. Les intérêts courus à percevoir attachés aux obligations et autres titres à revenu fixe de placement sont portés dans un compte de créances rattachées en contrepartie de la rubrique Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe du compte de résultat.

À la clôture de l'exercice, les titres sont estimés sur la base de leur valeur probable de négociation et, dans le cas des titres cotés, des cours de Bourse les plus récents. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, dont le calcul tient compte des gains provenant des éventuelles opérations de couverture effectuées.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de titres de placement sont enregistrées dans la rubrique « Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation, de placement et assimilés » du compte de résultat.

Les titres de placement peuvent être transférés dans la catégorie « titres d'investissement » si :

- une situation exceptionnelle de marché nécessite un changement de stratégie de détention ;
- ou si les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si la Banque Courtois a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Titres d'investissement

Les titres d'investissement sont les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie titres de placement avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance et pour lesquels la Banque Courtois a la capacité de les détenir jusqu'à l'échéance, en disposant notamment de la capacité de financement nécessaire pour continuer à détenir ces titres jusqu'à leur échéance et en n'étant soumis à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause l'intention de détenir les titres d'investissement jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement. Toutefois, à la clôture de l'exercice, les moins-values latentes ne donnent pas lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, sauf s'il existe une forte probabilité de cession des titres à court terme, ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de titres d'investissement sont enregistrées dans la rubrique *Gains nets sur actifs immobilisés* du compte de résultat.

Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

Il s'agit d'une part des Titres de participation et parts dans les entreprises liées dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque Courtois, et notamment ceux répondant aux critères suivants :

- titres de sociétés ayant des administrateurs ou des Dirigeants communs avec la Banque Courtois, dans des conditions qui permettent l'exercice d'une influence sur l'entreprise dont les titres sont détenus ;
- titres de sociétés appartenant à un même groupe contrôlé par des personnes physiques ou morales exerçant un contrôle sur l'ensemble et faisant prévaloir une unité de décision ;
- titres représentant plus de 10% des droits dans le capital émis par un établissement de crédit ou par une société dont l'activité se situe dans le prolongement de celle de la Banque Courtois.

Il s'agit d'autre part des Autres titres détenus à long terme, constitués par les investissements réalisés par la Banque Courtois, sous forme de titres, dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice des titres, sans toutefois exercer une influence dans sa gestion en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Les titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme sont comptabilisés à leur coût d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés à ces titres sont portés au compte de résultat dans la rubrique *Revenus des titres à revenu variable*.

A la clôture de l'exercice, les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont évalués à leur valeur d'utilité représentative du prix que la société accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. Cette valeur est estimée par référence à différents critères tels que les capitaux propres, la rentabilité, les cours moyens de Bourse des trois derniers mois.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constatation d'une dépréciation relative au portefeuille-titres. Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins values de cession de ces titres, incluant les résultats dégagés lors de l'apport de ces titres à des offres publiques d'échange, sont comptabilisées dans la rubrique *Gains nets sur actifs immobilisés*.

■ IMMOBILISATIONS

Les immobilisations d'exploitation et de placement sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Les coûts d'emprunts correspondant à la période de construction des immobilisations nécessitant une longue période de préparation, sont incorporés au coût d'acquisition, de même que les frais directement attribuables. Les subventions d'investissement reçues sont déduites du coût des actifs concernés.

Les logiciels créés en interne sont inscrit à l'actif du bilan pour leur coût direct de développement, qui regroupe les dépenses externes de matériels et de services et les frais liés au personnel directement affectables à la production et à la préparation de l'actif en vue de son utilisation.

Dès qu'elles sont en état d'être utilisées, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité. Le cas échéant, la valeur résiduelle du bien est déduite de sa base amortissable.

Les amortissements sont calculés en utilisant principalement la méthode linéaire sur les durées d'utilité mentionnées.

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité. Les dotations aux amortissements sont portées au compte de résultat dans la rubrique *Dotations aux amortissements*.

Pour les immeubles d'exploitation, la Banque Courtois a appliqué cette approche en retenant à minima les composants et durées d'amortissements suivants :

Infrastructures

Gros œuvre	50 ans
Étanchéité, toiture	20 ans
Façades	30 ans

Installations techniques

Ascenseurs, Installations électriques	} 10 à 30 ans
Groupes électrogènes, Climatisation,	
Désenfumage, Chauffage	
Installations de sûreté et de surveillance	
Plomberie, canalisations	
Protection incendie	

Agencements

Finitions, second œuvre, abords 10 ans

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés, qui ont généralement été estimées dans les fourchettes suivantes :

Matériel et outillage	5 ans
Matériel de transport	4 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Logiciels créés ou acquis	3 à 5 ans
Concessions, brevets, licences	5 à 20 ans

■ DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit, comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Ces dettes intègrent les opérations de pensions, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

■ DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties de manière linéaire ou financière sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts dans la rubrique *Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe* du compte de résultat.

Les frais d'émission d'emprunts obligataires encourus dans l'exercice sont enregistrés en totalité dans les charges de ce même exercice, dans la rubrique *Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe* du compte de résultat.

■ DETTES SUBORDONNÉES

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

■ PROVISIONS

Les provisions concernent :

- les provisions concernant des engagements par signature,

Présentation des comptes annuels

- les provisions pour risques divers et litiges.

Les provisions relatives aux engagements pour signature et pour risques divers sont déterminées à dire d'expert.

Les provisions pour litiges font l'objet d'une actualisation en fonction du montant et de la date prévisible de paiement déterminés à dire d'expert.

Les provisions pour risques divers représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les informations relatives à la nature et au montant des risques concernés ne sont pas fournies dès lors que la Banque Courtois estime qu'elles pourraient lui causer un préjudice sérieux dans un litige l'opposant à des tiers sur le suivi faisant l'objet de la provision.

Les dotations nettes aux provisions sont classées par nature dans les rubriques du compte de résultat correspondantes.

■ ENGAGEMENTS SUR LES CONTRATS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

Les comptes et les plans d'épargne-logement proposés à la clientèle de particuliers (personnes physiques) dans le cadre de la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965 associent une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi de ces ressources sous forme de prêts immobiliers, cette dernière phase étant réglementairement conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte. Les dépôts ainsi collectés et les prêts accordés sont enregistrés au coût amorti.

Ces instruments génèrent pour la Banque Courtois des engagements de deux natures : une obligation de prêter au client dans le futur à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat et une obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée.

Les engagements aux conséquences défavorables pour la Banque Courtois font l'objet de provisions présentées au passif du bilan et dont les variations sont enregistrées en *Produit net bancaire* au sein de la marge d'intérêt. Ces provisions ne sont relatives qu'aux seuls engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement existant à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne-logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de plans d'épargne-logement, et sur l'ensemble des comptes d'épargne-logement qui constitue une seule et même génération d'autre part.

Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimum attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients.

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date d'arrêt ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur

la base des encours au bilan à la date de calcul d'une part et des observations historiques des comportements effectifs des clients d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée. Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la

Présentation des comptes annuels clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

■ OPERATIONS EN DEVISES

Les profits et les pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises étrangères sont comptabilisées dans le compte de résultat.

Conformément aux dispositions du livre II- Titre 7- Opérations en devises du règlement ANC n°2014-07 du 26 Novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire, les opérations de change à terme sont évaluées selon le cours de change à terme restant à courir de la devise concernée. Les positions de change au comptant et les autres opérations à terme sont évaluées mensuellement selon les cours de change officiels au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées régulièrement dans le compte de résultat.

■ OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Les instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont conclus dans le cadre d'opérations de couverture ou de marché. Les engagements nominaux sur les instruments financiers à terme sont présentés sous une ligne unique au hors-bilan ; ce montant représente le volume des opérations en cours ; il ne reflète ni le risque de marché, ni le risque de contrepartie qui leur sont associés.

Plusieurs cas sont à distinguer en ce qui concerne la comptabilisation des résultats afférents aux instruments financiers à terme :

- Opérations de couverture

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés à l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts. S'ils concernent des instruments de taux d'intérêt, ils sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits et charges sur les éléments couverts, en produits nets d'intérêts. S'ils concernent des instruments autres que de taux, ils sont comptabilisés en « *Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation, de placement et assimilés* ».

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux sont inscrits prorata temporis en compte de résultat. Ils sont inscrits en « *Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation, de placement et assimilés* ».

- Opérations en position ouverte

Les charges et produits relatifs à ces contrats sont inscrits en compte de résultat prorata temporis. Ils sont inscrits en *Résultat net sur opérations financières* dans la rubrique *Résultat sur instruments financiers à terme*. Les pertes latentes, déterminées par comparaison entre la valeur comptable et la valeur de marché, sont provisionnées. Les gains latents ne sont pas comptabilisés.

■ GARANTIES DONNEES ET RECUES

Les garanties données d'ordre de la clientèle ou des établissements de crédit sont enregistrées en hors-bilan à hauteur des engagements. Quant aux garanties reçues, seules sont recensées celles des établissements de crédit, états, administrations publiques et collectivités locales.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des

Présentation des comptes annuels engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Si nécessaire, ces garanties et engagements de financement font l'objet de provisions.

■ PRODUITS NETS DE COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICE

La Banque Courtois enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions rémunérant des services continus, telles que certaines commissions sur moyens de paiement, les droits de garde sur titres en dépôt, ou les commissions sur abonnements télématiques, sont étalées en résultat sur la durée de la prestation fournie.

Les commissions rémunérant des services ponctuels, telles que les commissions sur mouvements de fonds, les commissions d'apport reçues, ou les pénalités sur incidents de paiement, sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée.

■ FRAIS DE PERSONNEL

La rubrique *Frais de personnel* comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel ; elle intègre notamment le montant de la participation et de l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice, les produits liés au Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE).

■ AVANTAGES DU PERSONNEL

La Banque Courtois peut accorder à ses salariés :

- des avantages postérieurs à l'emploi, tels que les indemnités de fin de carrière ;
- des avantages à long terme, tels que les médailles du travail ou le compte épargne temps ;
- des indemnités de fin de contrat de travail.

Les avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes de retraite peuvent être des régimes à cotisations définies ou à prestations définies.

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation de la Banque Courtois se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement de la Banque Courtois sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes pour lesquels la Banque Courtois s'engage formellement ou par obligation implicite sur un montant ou un niveau de prestations et supporte donc le risque à moyen ou long terme. Les montants des engagements à prestations définies sont déterminés par des actuaires qualifiés indépendants.

Une provision est enregistrée au passif du bilan en Provisions pour couvrir l'intégralité de ces engagements de retraite. Elle est évaluée régulièrement par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédits projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque ces régimes sont financés par des fonds externes répondant à la définition d'actifs du régime, la provision destinée à couvrir les engagements concernés est diminuée de la juste valeur de ces fonds.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation...) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité (rendement des actifs de couverture...) constituent des écarts actuariels (gains ou pertes). Ils sont comptabilisés immédiatement et en totalité en résultat.

En cas de mise en place d'un nouveau régime (ou avenant), le coût des services passés est

Présentation des comptes annuels
comptabilisé immédiatement et en totalité en résultat

La charge annuelle comptabilisée en *Frais de personnel* au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus) ;
- le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation ;
- le produit attendu des placements dans les fonds de couverture (rendement brut) ;
- l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés ;
- l'effet des réductions et liquidations de régimes.

Les autres avantages à long terme

Ce sont les avantages versés aux salariés dans un délai supérieur à douze mois après la clôture de l'exercice pendant lequel ces derniers ont rendu les services correspondants. La méthode d'évaluation est identique à celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi.

■ COUT DU RISQUE

Le contenu de la rubrique *Coût du risque* comprend les dotations nettes des reprises aux dépréciations et provisions pour risque de crédit, ainsi que les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties ainsi que les dotations et reprises pour autres risques.

■ GAINS ET PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES

La rubrique *Gains ou Pertes sur actifs immobilisés* regroupe les plus ou moins-values de cession ainsi que les dotations nettes aux dépréciations sur titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres d'investissement, et immobilisation d'exploitation. Les résultats sur immobilisations hors exploitation sont classés au sein du *Produit net bancaire*.

■ IMPÔTS

Tous les impôts et taxes (hors impôt sur les bénéfices) payés ou non dans l'exercice, dont l'assiette se réfère à des éléments de l'exercice, sont comptabilisés dans les charges de celui-ci.

Impôt courant

La Banque Courtois est intégrée depuis le 01/01/2010 au groupe fiscal de la Société Générale. Dans ce cadre, un sous-groupe d'intégration fiscale a été établi entre le Crédit du Nord et certaines de ses filiales contrôlées directement ou indirectement à 95 % au moins. La convention retenue est celle de la neutralité.

En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,33 %, auquel s'ajoute une Contribution Sociale de 3,3 % (après application d'un abattement de 0,76 million d'euros) instaurée depuis 2000 et jusqu'au 30 décembre 2016, une majoration de 10,7% pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros.

Les plus-values à long terme sur titres de participation sont exonérées sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges de 12 % sur le montant des plus-values brutes en cas de réalisation d'une plus-value nette à long terme. En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5 % sont exonérés sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges.

Impôt différé

La Banque Courtois utilise la faculté d'enregistrer des impôts différés dans ses comptes sociaux.

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors

qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables retraitées et les valeurs fiscales des éléments de bilan. La méthode appliquée est celle du report variable selon laquelle les impôts différés constatés au cours des exercices antérieurs sont modifiés lors d'un changement de taux d'imposition. L'effet correspondant est enregistré en augmentation ou en diminution de la charge d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé nets sont pris en compte dès lors qu'il existe une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

La loi de Finances 2017, adoptée le 20 décembre 2016, prévoit une réduction progressive du taux d'imposition en France. D'ici 2020, le taux normal de l'impôt sur les sociétés diminuera progressivement de 33,33% jusqu'à 28,00%, auquel s'ajoute la contribution sociale de 3.3%.

Les impôts différés des sociétés françaises sont calculés en appliquant le taux d'imposition qui sera en vigueur lors du retournement de la différence temporaire soit :

- Pour les résultats imposés au taux de droit commun, au taux de 34,43% ou 28,92%
- Pour les résultats imposés au taux réduit, au taux de 4,13% ou 3,47%

■ RESULTAT EXCEPTIONNEL

La rubrique *Résultat exceptionnel* comprend les produits et charges encourus par la Banque Courtois dont la survenance revêt un caractère exceptionnel soit par leur nature soit par leur montant. Ils sont le plus souvent générés par des événements exogènes à l'activité de la Banque Courtois.

► NOTES SUR LES COMPTES

■ NOTE 1 : CAISSE , BANQUE CENTRALE

(En milliers d'Euros)	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016
Caisse	14 103	12 988	11 878
Banque de France	15 266	18 722	29 257
Créances rattachées	1	1	1
TOTAL	29 370	31 711	41 136

■ NOTE 2 : CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(En milliers d'Euros)	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016
Comptes ordinaires à vue	352 087	41 417	128 881
Prêts au jour le jour	0	0	0
Créances rattachées	3	1	3
Total des créances à vue	352 090	41 418	128 883
Comptes de prêts	346 248	640 995	540 748
Valeurs reçues en pension	0	0	0
Créances rattachées	2 138	2 206	1 683
Total des créances à terme	348 387	643 202	542 431
TOTAL des créances sur les établissements de crédit	700 477	684 620	671 315

■ NOTE 3 : CREANCES SUR LA CLIENTELE

(En milliers d'Euros)	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016
Créances commerciales	47 409	42 620	50 288
Créances rattachées	42	29	21
Autres concours	2 651 999	2 800 434	2 826 419
Créances rattachées	6 580	6 752	6 339
Comptes débiteurs	122 353	111 810	111 833
Créances rattachées	2 008	1 846	1 846
TOTAL CREANCES BRUTES SAINES (1)	2 821 761	2 954 864	2 988 539
Total créances rattachées	8 630	8 627	8 206
Créances douteuses	229 403	234 470	24 0113
Provisions sur créances douteuses	-120 359	-128 449	-133 326
Total créances douteuses nettes	109 044	106 021	106 787
TOTAL DES CREANCES NETTES SUR LA CLIENTELE	2 939 435	3 069 513	3 103 533

- (1) dont créances remises en garantie de passif 216 413 k€ au 31/12/2016 (212 026 k€ à fin 2015) parmi lesquelles 147 035 k€ éligibles au refinancement de la Banque de France (147 084 k€ à fin 2015)

■ NOTE 4 : PORTEFEUILLE TITRES

(En milliers d'Euros)	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016
Titres de transaction	0	0	0
Titres de placement	0	0	0
Titres d'investissement	0	0	0
TOTAL DU PORTEFEUILLE TITRES	0	0	0

■ NOTE 4 BIS: OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE (titres de placement)

(En milliers d'Euros)	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016
Obligations cotées	0	0	0
Bons moyen terme non cotés et certificats de dépôts	0	0	0
Créances rattachées	0	0	0
Total obligations et autres titres à revenu fixe bruts	0	0	0
Provisions pour dépréciation des obligations	0	0	0
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE NETS	0	0	0

■ NOTE 5 : ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE (titres de placement)

(En milliers d'Euros)	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016
Actions valeurs brutes	141	99	99
Provisions pour dépréciation	-32	-36	-36
TOTAL DES ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE NETS	109	63	63

■ NOTE 6 : PARTICIPATIONS ET ACTIVITES DE PORTEFEUILLE

(En milliers d'Euros)	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016
SCI Participations brutes	0	0	0
SCI Avances actionnaires	11	11	11
Autres participations brutes (a)	20 427	1 439	1 864
Participations et activités de portefeuille brutes	20 438	1 450	1 875
Provisions pour dépréciation sur SCI	-11	-11	-11
Autres provisions pour dépréciation	-8	-8	-8
Total provisions pour dépréciation	-19	-19	-19
TOTAL DES PARTICIPATIONS ET ACTIVITES DE PORTEFEUILLE NETTES	20 419	1 431	1 856

(a) dont 19 504 K€ de titres Société Marseillaise de Crédit cédés en 2015

■ NOTE 7 : PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES

(En milliers d'Euros)	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016
Titres valeurs brutes	0	0	0
Provisions pour dépréciation	0	0	0
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES NETTES	0	0	0

■ NOTE 8 : IMMOBILISATIONS

(En milliers d'Euros)	31/12/2015	Augmentation 2016	Diminution 2016	Transfert	31/12/2016
Terrains et immeubles d'exploitation	5 378	158	0	0	5 536
Terrains et immeubles hors exploitation	4 306				4 306
Agencements hors exploitation	534				534
Autres immobilisations corporelles	49 006	2 780	-1 269	0	50 518
Droits au baïl, Fonds commercial	1 475	40	-103		1 412
Autres immobilisations incorporelles	1 136	109	-8		1 236
TOTAL VALEUR BRUTE	61 834	3 087	-1 379	0	63 542

(En milliers d'Euros)	31/12/2015	Augmentation 2016	Diminution 2016	Transfert	31/12/2016
Terrains et immeubles d'exploitation	3 325	230			3 555
Terrains et immeubles hors exploitation	1 828	246			2 074
Agencements hors exploitation	534				534
Autres immobilisations corporelles	37 687	2 453	-1 126		39 014
Droits au baïl, Fonds commercial	0	0	0		0
Autres immobilisations incorporelles	1 107	31	-8		1 130
AMORTISSEMENTS	44 480	2 961	-1 134		46 307

(En milliers d'Euros)	31/12/2015	31/12/2016
Immobilisations corporelles nettes	15 851	15 717
Immobilisations incorporelles nettes	1 503	1 517
TOTAL VALEUR NETTE	17 354	17 234

■ NOTE 9 : AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

(En milliers d'Euros)	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016
Instruments de taux d'intérêt	1644	1 457	947
Comptes de règlement opérations sur titres	0	0	0
Acompte impôts sur les Sociétés	0	0	0
Autres débiteurs divers	8105	7 045	6 691
TOTAL DES AUTRES ACTIFS	9 750	8 502	7 639
Valeurs reçues à l'encaissement	220	286	254
Impôts différés d'actif	8 402	7 964	7 592
Autres comptes de régularisation	16 757	15 123	16 938
TOTAL DES COMPTES DE REGULARISATION	25 379	23 372	24 783

■ NOTE 10 : DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(En milliers d'Euros)	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016
Comptes ordinaires à vue	26 232	330 802	23 522
Dettes rattachées	0	0	0
Compte d'emprunt au jour le jour	0	0	0
Comptes d'emprunts à terme	681 770	540 830	826 251
Dettes rattachées	1 971	261	327
Valeurs données en pension	0	0	0
TOTAL DES DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	709 973	871 892	850 100

■ NOTE 11 : COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

(En milliers d'Euros)	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016
Comptes d'épargne à régime spécial à vue	733 612	779 462	773 949
Comptes d'épargne à régime spécial à terme (1)	171 554	188 991	193 772
Dettes rattachées	7	4	2
Total des comptes à régime spécial	905 173	968 457	967 722
(1) dont Pel	148 564	165 908	173 896
dont Pep	2 868	2 520	2 055
Comptes à vue	1 271 104	1 405 189	1 574 997
Dettes rattachées	51	35	45
Comptes à terme	230 272	241 296	269 112
Dettes rattachées	5 540	1 914	1 027
Dépôts de garantie	53	59	71
TOTAL DES COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	2 412 193	2 616 949	2 812 974

■ NOTE 12 : DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

(En milliers d'Euros)	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016
Bons de caisse et bons d'épargne	560	427	427
Dettes rattachées	126	126	0
Titres de créances négociables	395 175	103 000	0
Dettes rattachées	273	179	0
TOTAL DES DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE	396 133	103 732	427

■ NOTE 13 : AUTRES PASSIFS

(En milliers d'Euros)	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016
Instruments de taux d'intérêt	407	330	232
Comptes de régularisation opérations sur titres	15	13	0
Créditeurs divers	11 095	8 713	12 438
TOTAL DES AUTRES PASSIFS	11 516	9 056	12 670

■ NOTE 14 : COMPTES DE REGULARISATION

(En milliers d'Euros)	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016
Comptes indisponibles sur recouvrement	1 164	3 300	1 239
Produits constatés d'avance	7 636	7 123	6 489
Impôts différés de passif	0	0	0
Provision impôt sur les sociétés à payer	15 655	17 095	15 050
Autres comptes de régularisation	18 256	16 936	19 092
TOTAL DES COMPTES DE REGULARISATION	42 711	44 454	41 871

■ NOTE 15 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(En milliers d'Euros)	31/12/2015	Dotation	Reprise Utilisation	Ecart Actualisation	31/12/2016
Provisions pour passifs sociaux :					
Avantages postérieurs à l'emploi (IFC, Prévoyance)	1 577	1 442	-3 410	878	487
Autres avantages à long terme (PSA + CET)	4 919	348	-782		4 485
Provisions pour autres engagements sociaux	580	0	-60		520
Provisions pour engagements par signature	6 785	2 389	-1 917		7 257
Provisions pour intérêts sur clients douteux	365	0	0		365
Provisions pour risques de crédit	7 760	1 410	-1 300		7 870
Provisions pour litiges clientèle Provisions pour PEL CEL	333 3 020	465 1 110	0 -2 380		798 1 750
Autres provisions pour risques et charges	337	301			638
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	25 676	7 465	-9 849	878	24 170
dont affecté au RBE		3 201	-6 635		
dont affecté au Coût du risque		4 264	-3 217		

Provisions pour passifs sociaux

Les engagements sociaux sont conformes à la recommandation 2003-R01 du CNC et à la loi de financement de la Sécurité Sociale 2007 et 2008.

Les provisions couvrent les éléments suivants :

Avantages postérieurs à l'emploi

Le personnel bénéficie d'indemnités de fin de carrière (IFC). Le montant de ces engagements est provisionné depuis l'exercice 1997. Les engagements IFC, évalués selon les méthodes habituelles, sont couverts par une assurance.

L'engagement IFC au 31/12/2016 se monte à 9.168 k€. La couverture par les contrats d'assurance est de 9.484 k€.

Depuis l'application au 1^{er} janvier 2004 de la recommandation 2003-R1 du CNC les engagements d'assistance médicale (mutuelle) et de prévoyance sont comptabilisés. Il n'y a plus d'engagement Mutuelle depuis 2006, tandis que l'engagement de prévoyance passe de 1.287 k€ à 487 k€ à fin 2016.

Autres avantages à long terme

Le régime PSA (médailles) atteint un niveau d'engagement au 31/12/2016 soit 2.966 k€, contre 3 329 fin 2015.

La provision Compte Epargne Temps (CET) atteint 1.520 k€ sur l'exercice pour un engagement de 1.590 k€ à fin 2015.

Hypothèses actuarielles

Pour le calcul des engagements à fin 2016, les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Le taux d'actualisation utilisé est fonction de la duration de chacun des régimes (-0,1% à 3 ans / 0,2% à 5 ans / 1,0% à 10 ans).
- Le taux de rendement attendu des actifs de financement est de 4,00%
- Le taux d'inflation est fonction de la duration de chacun des régimes (1,1% à 3 ans / 1,2% à 4 et 5 ans / 1,5% à 10 ans).
- Le taux de croissance des masses salariales y compris inflation est de 3,5 %.

Provisions pour PEL – CEL**A. Encours de dépôts collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement**

(En millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2016	Variation 2016/2015	
			En valeur	En %
Plans d'épargne-logement				
Ancienneté de moins de 4 ans	86.90	83.90	-3.00	-3.5
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	38.80	52.00	13.20	34.00
Ancienneté de plus de 10 ans	40.20	38.10	-2.10	-5.20
Sous-total	165.90	174.00	8.10	4.9
Comptes d'épargne-logement	20.90	19.70	-1.20	-5.7
TOTAL	186.80	193.70	6.90	3.7

B. Encours de crédits à l'habitat octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(En millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2016	Variation 2016/2015	
			En valeur	En %
Ancienneté de moins de 4 ans	0.40	0.10	-0.30	-75
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	0.80	0.70	-0.10	-12.5
Ancienneté de plus de 10 ans	0.10	0.00	-0.10	-100.0
TOTAL	1.30	0.80	-0.50	-38.5

C. Provisions sur engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement

(En millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2016	Variation 2016/2015	
			En valeur	En %
Plans d'épargne-logement				
Ancienneté de moins de 4 ans	0.10	0.20	0.10	100.0
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	0.30	0.20	-0.10	-33.3
Ancienneté de plus de 10 ans	2.60	1.30	-1.30	-50.0
Sous-total	3.00	1.70	-1.30	-43.3
Comptes d'épargne-logement	0	0	0	
Prêts tirés	0	0	0	
TOTAL	3.00	1.70	-1.30	-43.3

D. Modalités de détermination des paramètres d'évaluation des provisions

Les paramètres d'estimation des comportements futurs des clients résultent d'observations historiques de longue période (entre 10 et 15 années). La valeur des paramètres ainsi déterminée peut être ajustée en cas de changement de réglementation dès lors que ce dernier peut remettre en question la capacité prédictive des données passées pour déterminer les comportements futurs des clients.

Les valeurs des différents paramètres de marché utilisés, notamment les taux d'intérêt et les marges, sont déterminées à partir des données observables et représentent, à date d'évaluation, la meilleure estimation retenue par la Banque Courtois des niveaux futurs de ces éléments pour les périodes concernées, en cohérence avec la politique de gestion des risques de taux d'intérêt de la banque de détail.

Les taux d'actualisation retenus sont déduits de la courbe des swaps zéro coupon contre Euribor à la date d'évaluation, moyennés sur une période de douze mois.

■ NOTE 16 : EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

(En milliers d'Euros)	31/12/2014	Affectation Résultat 2014	31/12/2015	Mouvements 2016 (*) (**)	31/12/2016
Capital	18 399.5		18 399.5		18 399.5
Prime d'émission, de fusion	23 659,0		23 659.0		23 659.0
Réserve légale	1 840,0		1 840.0		1 840.0
Autres réserves (*)	66 900,0	3 600	70 500.0	-575.5	69 924.5
Report à nouveau (**)	89,5	-78.4	11.1	-18 715.6	-18 704.5
TOTAL	110 888.0	3 521.6	114 409.6	-19 291.1	95 118.5
Résultat	33 420.8		50 397.5		30 250.6

Le capital est constitué de 2 299 938 actions de 8 €. Les comptes de la banque sont consolidés par le CREDIT DU NORD, dont le siège social est à Lille, qui est détenteur de la totalité des actions

(*) suivant la recommandation ANC 2013-02, les réserves sont corrigées du rapprochement des passifs sociaux vers les normes IAS19

(**) dont 18 744.5 K€ d'acompte sur dividende comptabilisé en report à nouveau

■ NOTE 17 : PRODUIT NET BANCAIRE

Présentation réglementaire

(en milliers d'Euros)	2014	2015	2016	Evolution 2016/2015
+ Intérêts et produits assimilés	114 324	109 818	97 709	-11%
- Intérêts et charges assimilées	-21 926	-17 658	-11 420	-35.3%
+ Produits sur opérations de crédit bail				
- Charges sur opérations de crédit bail				
+ Produits sur opérations de location simple				
- Charges sur opérations de location simple				
+ Revenus des titres à revenu variable	3 876	6 061	100	-98.3%
+ Commissions (produits)	69 800	72 439	73 461	+1.4%
- Commissions (charges)	-5 974	-6 123	-7 961	+30.0%
+/- Gains ou pertes sur opérations de négociation	2 577	5 250	5 633	+7.3%
+/- Gains ou pertes sur opérations du portefeuille de placement	2	-4	0	
+ Autres produits d'exploitation bancaire	1 409	1 615	1 624	+0.6%
- Autres charges d'exploitation bancaire	- 1 886	-2 259	-2 115	-6.4%
PRODUIT NET BANCAIRE	162 201	169 139	157 031	-7.2%

■ NOTE 18 : INTERETS NETS

(en milliers d'Euros)	2014	2015	2016	Evolution
Intérêts nets clientèle	93 830	92 199	84 659	-8.2%
Intérêts perçus	110 362	106 432	94 586	-11.1%
▪ Créances commerciales	1 445	1 283	1 083	-15.6%
▪ Crédits court terme	7 384	9 406	7 156	-23.9%
▪ Crédits moyen terme	19 952	18 076	15 682	-13.2%
• Crédits long terme	69 660	65 881	58 776	-10.8%
▪ Comptes débiteurs	8 242	7 767	7 306	-5.9%
▪ Créances douteuses et litigieuses	3 950	4 018	4 583	14.1%
Intérêts payés	-16 802	-14 233	-9 927	-30.3%
▪ Comptes ordinaires	220	196	200	2.3%
▪ Comptes à terme	4 531	3 109	2 002	-35.6%
▪ Comptes d'épargne à régime spécial	12 046	10 926	7 725	-29.3%
▪ Bons de caisse	0	0	0	
▪ Certificats de dépôt	5	2	2	-100.0%
Intérêts nets institutions financières	-3 134	-2 208	-105	-95.2%
▪ Intérêts perçus	130	63	65	2.5%
▪ Intérêts payés	-3 264	-2 272	-170	-92.5%
Intérêts nets de trésorerie	1 704	2 171	1 736	-20.0%
▪ Perçus sur prêts blancs à terme	2 636	3 324	3 057	-8.0%
▪ Revenus des titres d'investissement	0	0	0	
▪ Revenus de titres de créances négociables	927	0	2	NS
▪ Payés sur emprunts blancs à terme	-1 859	-1 153	-1 323	14.7%
Résultat sur instruments financiers à terme	1 873	4 313	4 654	-7.9%
TOTAL INTERETS NETS	94 272	96 474	90 944	-5.7%

■ NOTE 19 : REVENUS ET RESULTATS DIVERS

(en milliers d'Euros)	2014	2015	2016	Evolution
Revenus sur titres	3 876	6 061	100	-98.3%
Placement	72			
Participations	3 804	6 059	102	-98.3%
Autres : rémunération certificats d'association	0	2	-1	
Résultat net des cessions titres de placement	0	0	0	
Provisions nettes sur titres de placement	2	-4	0	
Résultat de change	702	936	976	+4.3%
Autres revenus divers (a)	-753	-664	-660	-0.5%
Produits accessoires: Revenus des immeubles	236	236	236	+0.0%
Locations TPE	290	314	389	+24.0%
Amortissements immeubles hors exploitation	-259	-246	-246	0.0%
Autres produits accessoires	78	-268	-141	-47.5%
TOTAL REVENUS ET RESULTATS DIVERS	4 170	6 365	655	-89.7%

Les montants des revenus de participation en 2014 et 2015 sont principalement dus aux dividendes perçus de la Société Marseillaise de Crédit, dont la Banque courtois détenait des titres. Ces titres ont été cédés au Crédit du Nord en décembre 2015 (cf note 23).

■ **NOTE 20 : COMMISSIONS NETTES**

(en milliers d'Euros)	2014	2015	2016	Evolution
Commissions financières	19 000	19 946	20 811	+4.3%
Placement	605	1 075	1 032	
Titres clientèle	5 391	5 487	5 668	
Bourse	577	660	369	
Assistance et conseil	3	57	14	
Placement sur contrat d'assurance	12 312	12 528	13 589	
Autres	112	139	140	
Commissions de services	44 756	46 353	44 620	-3.7%
Mouvement	6 636	6 915	6 874	
Tenue de compte	3 636	4 434	4 820	
Dépassement de découvert	8 981	8 739	8 211	
Effets	1 205	1 075	891	
Gestion des prêts	759	1 055	1 437	
Récupération de frais	2 147	2 243	2 165	
Location de coffres	239	236	236	
Produits télématiques	2 872	2 863	2 808	
Cartes bancaires	10 107	10 333	10 624	
Moyens de paiement	89	435	-129	
Opérations de hors bilan	2 476	1 947	523	
Opérations interbancaires	360	552	457	
Prestations de service	4 822	5 123	5 357	
Opérations import-export	549	532	489	
Opérations de change	126	140	145	
Autres	-249	-270	-288	
TOTAL COMMISSIONS NETTES	63 755	66 299	65 431	-1.3%

■ **NOTE 21 : FRAIS GENERAUX**

(en milliers d'Euros)	2014	2015	2016	Evolution
Charges du Personnel	50 017	50 011	47 919	-4.2%
Salaires et traitements	28 480	28 629	27 774	
Charges sociales	11 954	11 944	11 422	
Charges de retraite	4 084	4 152	4 185	
Autres charges sociales	7 870	7 792	7 237	
Charges fiscales et assimilées sur rémunération	4 314	4 470	4 359	
dont remboursements Taxe sur salaires 2007 : -120 k€ sur 2011				
Variation des passifs sociaux	876	629	99	
Sous total	45 624	45 672	43 654	-4.4%
Intéressement et participation	4 393	4 339	4 266	-1.7%
Le montant du CICE s'élève à 753K€ en 2016 (contre 785 en 2015) et a été utilisé conformément à la réglementation				
Impôts et taxes	2 907	3 008	3 232	-0.6%
C. E. T. (ex-taxe professionnelle)	2 152	2 023	2 085	
Autres impôts et taxes	755	984	1 147	
dont cotisation exceptionnelle Fonds de garantie des dépôts	20	253	503	
Autres charges	44 040	44 016	43 755	-0.6%
Locations, redevances de crédit bail et assimilées	4 694	4 856	4 713	
Transports et déplacements	2 221	2 163	1 852	
Postes et Télécommunications	1 613	1 499	1 579	
Autres frais généraux	35 512	35 499	35 611	
Amortissements	2 847	2 792	2 934	5.1%
TOTAL DES FRAIS GENERAUX	99 811	99 827	97 840	-2.0%

■ NOTE 22 : COUT DU RISQUE

(en milliers d'Euros)	2014	2015	2016	Evolution
Provisions nettes sur créances douteuses avec la clientèle	-8 885	-12 867	-8 985	-30.2%
Dotations nettes aux provisions sur créances douteuses	3 072	-701	-560	
Dotations nettes aux provisions sur créances contentieuses	-11 956	-12 166	-8 425	
Créances irrécouvrables non provisionnées	-2 279	-1 377	-1 221	
Récupération de créances amorties	269	378	333	
Dotations et reprises sur promotion immobilière	0	0	0	
Pertes sur SCI	0	0	0	
Dotations nettes aux provisions sur SCI	0	0	0	
Dotations aux provisions pour risques et charges	-3 642	-350	-2 499	
Dotations aux provisions sur engagements par signature	-1 871	-2 816	-2 389	
Autres dotations	-1 771	2 466	-110	
Reprises ou utilisations des provisions pour risques et charges	1 040	1 444	1 917	
Reprises des provisions sur engagements par signature	1 040	1 444	1 917	
Reprises des autres provisions d'exploitation	0	0	0	
Charges nettes sur litige	-155	-101	-549	
TOTAL COUT DU RISQUE	-13 652	-12 872	-11 004	-14.5%

Durant l'année 2014 la Banque Courtois a intégré dans son système d'informations le provisionnement sur la clientèle Retail (= particuliers et professionnels), dans le cadre du projet "Harmonisation" qui définit les principes directeurs communs à l'ensemble du Groupe.

Ceux-ci visent à mettre en place, sur cette clientèle, un provisionnement basé sur des observations statistiques tant sur le passage de douteux à contentieux que sur les pertes observées au contentieux.

■ NOTE 23 : GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES

(En milliers d'Euros)	2014	2015	2016
Résultat net sur titres de participation	4	11 463	0
TOTAL DES GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES	4	11 463	0

En Décembre 2015, la Banque Courtois a cédé au Crédit du Nord la participation qu'elle détenait dans la capital de la Société Marseillaise de Crédit, ce qui a généré une plus-value de 11 463K€

■ NOTE 24 : RESULTAT EXCEPTIONNEL

(En milliers d'Euros)	2014	2015	2016
	0	0	0
TOTAL DU RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	0	0

■ NOTE 25 : IMPOT SUR LES SOCIETES

(en milliers d'Euros)	2014	2015	2016	Evolution
Impôt courant	15 752	17 073	17 262	
Impôt différé	-433	434	674	
Impôt au titre des exercices antérieurs	0	0	0	
TOTAL IMPOT	15 320	17 507	17 936	2.45%

* **L'impôt courant** est l'impôt exigible comptabilisé au titre de l'exercice.

* **L'impôt différé** est calculé sur la différence entre l'ouverture et la clôture de l'exercice des stocks de différences temporaires, valorisées au taux de l'impôt en vigueur l'année de l'imputation sur le résultat. Soit une charge de 674K€ pour l'exercice 2016

Analyse de la charge fiscale

Résultat avant impôt	48 186
Taux normal d'imposition y compris les majorations temporaires	34.433%
Charge théorique d'impôt	16 592
Impact différences permanentes	-806
Crédits d'impôt	-36
Abattement sur la contribution sociale sur les bénéfices	-25
Ecart liquidation impôt 2015	164
Bonus plan d'actions gratuites exercices 2013 et 2014	-330
Redressement fiscal au titre de l'exercice 2013	2 378
TOTAL CHARGE D'IMPOT COMPTABILISEE	17 936

Depuis le 1er janvier 2010, la Banque Courtois fait partie d'un périmètre d'intégration fiscale dont la société mère est la Société Générale (art. 223 A à U du CGI).

La convention d'intégration fiscale retenue est la convention de neutralité. Cela signifie qu'en matière d'impôt sur les sociétés (ainsi que de contribution additionnelle et de CSB), l'impôt est déterminé par la Banque Courtois, comme en l'absence d'intégration fiscale. Les montants ainsi calculés, déduction faite des crédits d'impôt éventuels, sont dus à la société mère.

■ NOTE 26 : VENTILATION SELON LA DUREE RESIDUELLE DES CREANCES ET DETTES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET SUR LA CLIENTELE. (Hors créances et dettes rattachées)

(En milliers d'Euros)	Durée ≤ 3 mois	3 mois < Durée ≤ 1 an	1 an Durée ≤ 5 ans	Durée > 5 ans	TOTAL
Créances à terme sur les établissements de crédits	104 230	818	80 000	355 700	540 748
Créances et concours sur la clientèle (hors valeurs non imputées)	186 898	290 778	1 124 087	1 274 893	2 876 656
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0	0	0	0
Dettes à terme envers les établissements de crédit	97 088	310 494	152 969	265 700	826 251
Comptes à terme et cers de la clientèle	1 041 354	25 146	170 329	4	1 236 833
Dettes représentées par un titre	427				427
➤ Bons de caisse	427	0	0	0	427
➤ Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	0	0	0	0	0

■ NOTE 27 : SYNTHÈSE DES PROVISIONS DÉDUITES DE L'ACTIF

(En milliers d'Euros)	31/12/2015	Dotations	Reprises	Utilisations	31/12/2016
Pour dépréciation des créances douteuses	109 260	22 430	-15 301	-3 633	112 756
➤ Actualisation (CRC 2002-03)	19 188	3 472	-1 616	-478	20 566
Pour dépréciation des titres de placements : ACTIONS	36	0	0	0	36
Pour dépréciation des titres et comptes courants de SCI	11	0	0	0	11
Pour dépréciation des autres titres de participation	8	0	0	0	8
TOTAL	128 503	25 902	-16 917	-4 111	133 377
Dont variation affectée au PNB (provisions titres de placement)		0	0	0	
Dont variation affectée au Coût du Risque		25 902	-16 917	-4 111	

■ NOTE 28 : INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

(En milliers d'Euros)	Clientèle	Trésorerie retournement	Trésorerie Micro Couverture	Trésorerie Macro couverture	31/12/2016	31/12/2015
Opérations fermes						
- Sur marchés organisés	---	---		---	---	
- De gré à gré						
Swaps de taux	45 522	45 522	0	2 353 000	2 444 444	2 449 542
FRA						0
Opérations conditionnelles						
- Sur marchés organisés						---
- De gré à gré						
Options de taux						0
Vente CAP	6 433				6 433	9 041
Achat CAP		6 433		154 000	160 433	268 041
Vente COLLAR		1 758			1 758	1 954
Achat COLLAR	1 758				1 758	1 954

Ces montants reflètent le volume d'intervention de la Banque Courtois au 31/12/2016, sachant que les instruments mis en place pour la clientèle sont adossés par une couverture Trésorerie, avec le Crédit du Nord en contrepartie.

Echéancier	Durée ≤ 3 mois	3 mois < Durée ≤ 1 an	1 an Durée ≤ 5 ans	Durée > 5 ans	TOTAL
Swaps de taux	63 343	315 724	890 868	1 174 209	2 444 444
FRA					0
Options de taux					0
CAPS/COLLARS	1 494	89 156	58 092	21 640	170 382

Conformément au règlement 2004-16 du Comité de la Réglementation Comptable, la juste valeur des instruments financiers dérivés est indiquée dans le tableau ci-dessous :

	Spéculatif Clientèle/ Trésorerie	Micro Couverture	Macro Couverture	TOTAL
Catégorie de contrat selon règlement C.R.B. 90/15 modifié	A	B	C	
Opérations fermes				
- DE GRE A GRE				
SWAPS DE TAUX	417	0	74 060	74 477
FRA				0
OPTIONS				0
Opérations conditionnelles :				
- DE GRE A GRE				
OPTIONS DE TAUX	-16			-16
CAPS	10		256	266
FLOORS	0			0
TOTAL	411	0	74 316	74 727

■ NOTE 29 : EFFECTIF VENTILE PAR CATEGORIES PROFESSIONNELLES

Effectif payé, présent, équivalent temps plein au 31 décembre : 556

Ventilation de l'effectif inscrit au 31/12/2016

➤ Techniciens :	290
➤ Cadres :	331
TOTAL	621

■ NOTE 30 : RATIOS REGLEMENTAIRES

• Coefficient de liquidité

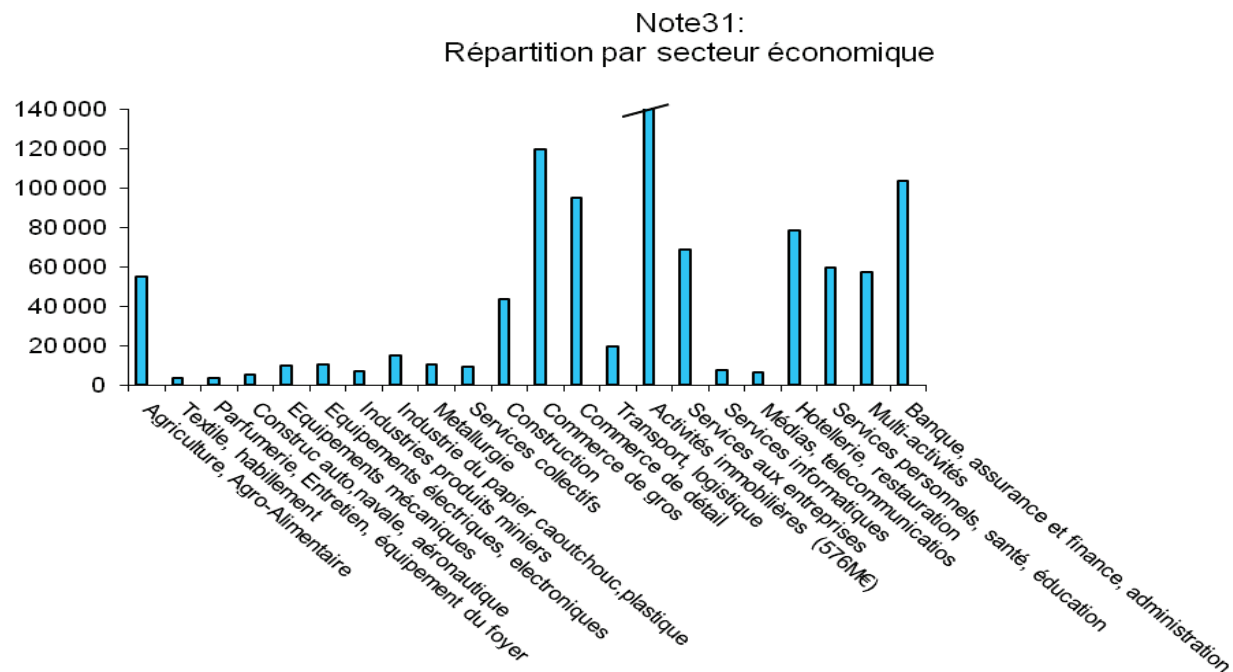
A la fin de l'année 2016, le ratio LCR qui détermine la liquidité d'un établissement, doit être au moins égal à 70%.

Le Crédit du Nord a obtenu de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) l'autorisation de constituer un sous-groupe de liquidité pour son entité sociale et ses filiales. Dès lors, la détermination du coefficient de liquidité s'effectue au niveau du sous-groupe.

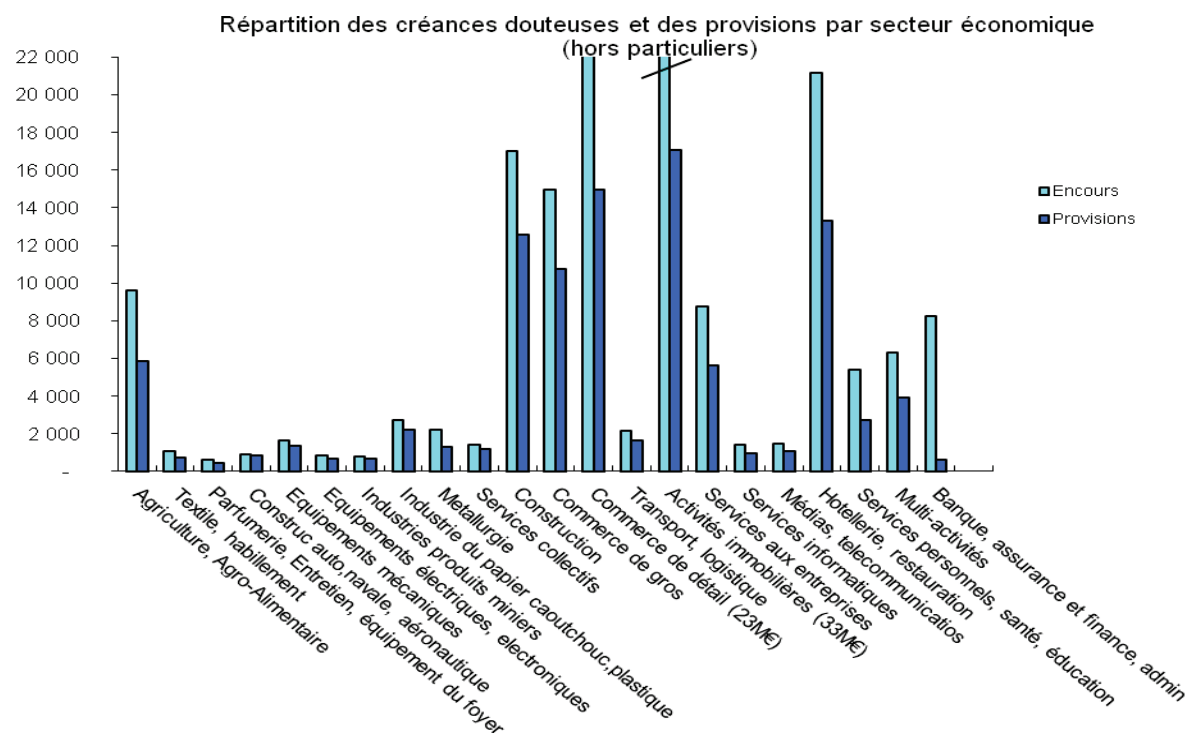
Le RATIO DE SOLVABILITE est établi en consolidé par la maison mère le CREDIT DU NORD, la Banque Courtois n'y étant pas assujettie à titre individuel.

■ NOTE 31 : VENTILATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE (CONCOURS ET COMPTES DEBITEURS)

- Ventilation des Créances sur la clientèle par secteur d'activité (hors particuliers) *



Répartition des créances douteuses et des provisions par secteur économique (hors particuliers)



*Immobilier : il s'agit pour l'essentiel de financements d'immeubles utilisés par la clientèle d'entreprises et de professionnels pour leur activité.

■ RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS DETENUES AU 31 DECEMBRE 2016

SOCIETES (En milliers d'euros)	Capital	Autres capitaux propres	Quote part du captai détenu	Valeur comptable		Résultats du dernier exercice	Prêts et Avances consenties	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires HT	Dividendes encaissés
				Brute	Nette					
Renseignements détaillés concernant les filiales et participations détenues à plus de 10 % du capital et dont la valeur est supérieure à 1 % du capital de la Banque Courtois										
Filiales (détenues à plus de 50%)	--									
Participations (détenues entre 10 et 50%)	--									
Renseignements globaux sur les autres titres de participation et de filiales										
Filiales françaises	--									
Participations dans des sociétés françaises	---	---	---	181	173	---		---	---	

RAPPORTS

DES COMMISSAIRES AU COMPTES

EXCO FIDUCIAIRE DU SUD OUEST
2, rue des Feuillants
31076 Toulouse Cedex 3

DELOITTE & ASSOCIES
19, rue Edouard Vaillant
CS 14313
37043 Tours Cedex 1

BANQUE COURTOIS

Société Anonyme
33, rue de Rémusat
31000 Toulouse

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

1. - le contrôle des comptes annuels de la Banque Courtois, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
2. - la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les changements de méthodes comptables exposés dans la note « Changements de méthodes comptables et comparabilité des comptes » de l'annexe relatifs à :

- la définition du fonds commercial, l'évaluation des actifs corporels, incorporels et du fonds commercial postérieurement à leur date d'entrée, et le mali technique de fusion ;
- l'évaluation et à la comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre société constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités et procède également à des estimations comptables significatives portant sur la valorisation des titres de participation et des autres titres détenus à long terme selon les modalités décrites dans les notes de l'annexe aux comptes annuels suivantes : « Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes », « Recours à des estimations et au jugement » et « Portefeuille titres ». Nous avons, d'une part, revu et testé les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés et, d'autre part, vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les notes de l'annexe aux comptes annuels ci-dessus mentionnées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations prévues par les dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux par votre société et par celles contrôlant votre société, ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons pas en attester l'exactitude et la sincérité.

Toulouse et Tours, le 10 avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST

DELOITTE & ASSOCIES

Jean-Marie FERRANDO

Bernard GROUSSIN

EXCO FIDUCIAIRE DU SUD OUEST

2, rue des Feuillants
31076 Toulouse Cedex 3

DELOITTE & ASSOCIES

19, rue Edouard Vaillant
CS 14313
37043 Tours Cedex 1

BANQUE COURTOIS

Société Anonyme

33, rue de Rémusat
31000 Toulouse

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-86 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'Assemblée Générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Toulouse et Tours, le 10 avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST

DELOITTE & ASSOCIES

Jean-Marie FERRANDO

Bernard GROUSSIN